

Une autre vie s'invente ici



# Biodiversité et paysage

## à la croisée des centres-bourgs

Rencontre au Paradou,

Parc naturel régional des Alpilles, 1<sup>er</sup> décembre 2015



# SYNTHESE

DECEMBRE 2015



# SOMMAIRE

<b>Introduction à la journée d'échanges</b> par Nicolas Sanaa, chargé de mission Urbanisme et paysage à la Fédération des parcs naturels régionaux de France. ....	3
<b>Séquence 1</b> - Tour de table des territoires Tour de table : « biodiversité au village », ça te parle ?.....	8
<b>Séquence 1</b> - Exploration d'un thème encore méconnu - Identification des questionnements et des objectifs de la journée.....	11
<b>Séquence 2</b> - Des opérations classiques à un pôle d'excellence rural par Muriel Lehericy, chargée de mission urbanisme et observatoire du territoire, Parc Naturel Régional Perigord-Limousin. ....	28
<b>Séquence 2</b> - Nature en "village" ? La "nature en village" au prisme de la situation locale dans les Alpilles, par Anne-Catherine Privat-Madelin, urbaniste-paysagiste, et Jean-Michel Pirastru, écologue, Parc naturel régional des Alpilles.....	32
<b>Séquence 3</b> - Quelles références sur la nature en ville pour nourrir l'action des Parcs dans les centres-bourgs ? De la nature en ville à la nature en village par Thierry Mougey, Fédération des Parcs naturels régionaux de France. ....	35
<b>Séquence 3</b> - Présentation de l'expérience « Sauvages de ma rue » par Jennifer Carre de l'association Tela Botanica.....	38
<b>Séquence 3</b> - La nature en ville, un levier d'atténuation des changements climatiques ? par Mélanie GUIOT, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement. ..	41
<b>Séquence 4</b> - Construction collective de pistes d'actions pour l'émergence d'une "nature en village".....	43
<b>Synthèse</b> .....	50
Annexe 1 : Pour aller plus loin .....	53
Annexe 2 : Piste méthodologique : Préconisations des auteurs pour évaluer les enjeux, à l'issue du séminaire.....	56
Annexe 3 : Glossaire.....	58
Liste des participants .....	60

**NOTE À L'ATTENTION DU LECTEUR :** Certains éléments, notamment des références, ont été rajoutés pour compléter les échanges et informations de la journée. Ils sont notifiés en italique entre crochets

# Introduction

## à la journée d'échanges



*par Nicolas Sanaa, chargé de mission Urbanisme et paysage à la Fédération des parcs naturels régionaux de France.*

La question de la biodiversité et du paysage en centre bourg est-elle un sujet exploratoire, à défricher. Alors que les territoires de Parcs demeurent essentiellement des territoires ruraux, ce thème, qui peut sembler les concerner au premier chef, étrangement n'a pas encore été traité, au niveau national en tout cas. La situation se devait d'être se devait d'être rattrapée. Ainsi s'agissait-il au Paradou dans le PNR des Alpilles de la première rencontre sur le sujet.

L'enjeu général est de **trouver des pistes pour redynamiser bourgs et villages à travers l'angle d'approche de la biodiversité**. Pourquoi pas ? On entend tellement dire qu'elle est liée de près à la qualité de vie, qu'on se dit qu'il y a forcément des liens à retrouver, à exploiter, à développer. D'où l'enjeu pratique : dans cette perspective, comment faire naître un projet de revitalisation de village à partir ou en intégrant « du » paysage et « de » la

biodiversité ? Ou mieux : des projets conçus avec un paysage villageois de la biodiversité, un espace avec des qualités, des atouts, existant déjà, mais méconnu, à favoriser ? Comment motiver les acteurs locaux pour travailler sur le sujet, que ce soit des techniciens, des élus, ou des habitants ?

L'idée de travailler sur cette question a émergé en **2013 lors de la réalisation d'une étude sur les pratiques de l'urbanisme dans les parcs naturels régionaux**. Cette étude était basée sur trois axes principaux, qui étaient **la densité, la mobilité et les centres bourgs**. À la suite de cette étude, en 2014, l'Etat lance un *Appel à Manifestation d'Intérêts* pour la revitalisation des Centres bourgs. Cet AMI est essentiellement fléché avec des financements ANAH (très axés sur l'habitat). La manière de voir les centres bourgs est donc très orientée par une entrée « habitat ». Suite à l'AMI, **la moitié des projets qui ont été sélectionnés sont situés dans des PNR, soit 56 au total.**

C'est dire si les centre-bourgs concernent les Parcs.

Cette tendance d'une approche centrée sur l'habitat, qui inclut des actions portant également sur les espaces publics et le développement économique, s'est confirmée par l'étude réalisée dans les PNR (7 monographies réalisées en 2014) ainsi que lors du séminaire organisé par le CGET et le ministère du logement le 3 novembre à Paris (Institut du monde arabe).

S'éloignant de la réduction à la question de l'habitat, la journée de rencontre du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au Paradou proposait d'explorer plus avant une conviction : celle que l'approche des bourgs et villages par l'habitat, très opérationnelle, ne permet pas d'intégrer deux éléments directement en amont des réflexions de revitalisation de centre-bourg, pourtant au cœur de la vision de développement durable telle que défendue par les Parcs : **le paysage et la biodiversité d'une part, l'investissement humain et social dans le bourg et la participation des habitants d'autre part.**

**Poser les fondements d'une approche intégrée, voilà ce qui compte.**

Quant à l'aspect social, outre les fonctionnalités du centre urbain, on néglige trop souvent à quel point il peut être important, pour « amorcer » une

revitalisation, de redonner une attractivité au centre-bourg, ce qui passe par l'image, la « vitrine. Faire reconnaître aux visiteurs et permettre aux habitants de s'y reconnaître : voilà peut-être la première tâche et le premier aspect d'une politique urbaine en centre-bourg. Évidemment, quoi de mieux pour s'approprier l'image du centre que d'y vivre au quotidien ? Dans ce registre, on connaît notamment l'exemple de la commune de Libourne qui a opté pour une politique volontariste de rachat d'îlots bâtis ruinés au centre, afin de proposer des logements moins chers, et d'amorcer une restauration du centre-ancien vivant plutôt que vide. Sans forcément aller jusqu'à la politique immobilière et l'investissement dans la pierre, l'identification des amorces et des stratégies pertinentes de revitalisation mérite d'être faite. La matière grise, l'ingénierie requises ne sont pas hors de portée : le PNR des Vosges du Nord a estimé à environ 15.000 euros le coût d'élaboration d'une stratégie de revitalisation.

Toutefois, toute réappropriation des centres de bourgs et de villages semble devoir s'appuyer, pour réussir, sur la participation des habitants, dans tous les sens du terme : pour que les intérêts de chacun se rencontrent autour de la question du centre du bourg, encore faut-il que celui-ci permette la rencontre en général ! À cet égard, le lieu de

la rencontre organisée par la Fédération et par le PNR des Alpilles est emblématique : le Paradou, village emblématique et attractif, a été un lieu de vie et de rencontres au carrefour des influences, dont le symbole le plus fort est peut-être son histoire littéraire.

En effet, c'est là, au Paradou, « à l'écart » mais dans la mouvance et la proximité d'Arles qu'à la fin des années 70 Hubert Nyssen et Jean-Philippe Gautier fondent la maison d'édition Actes Sud. Localiser une maison d'édition dans un petit village à une époque où tous les éditeurs, sans exception, sont parisiens, fut un acte militant assumé, qui porta ses fruits. De manière très significative, l'éditeur publie alors dans la foulée son premier ouvrage, justement intitulé *La campagne inventée*, de Michel Marié et Jean Viard, un ouvrage de référence sur le mode d'organisation des villages provençaux et la possibilité du renouveau (déjà) de la vie au village après la désertification des campagnes ! Se réunir au Paradou avait donc une portée symbolique.

Aussi, qu'ils soient « d'ici » ou nouveaux venus, c'est sur les habitants et leur engagement que tout projet doit s'appuyer. On remarque que les habitants n'hésitent pas à participer quand un projet leur parle. On peut citer à cet égard la commune de **Kingersheim (Haut-Rhin)**, où Joe Spiegel, le maire, a inventé un **lieu de la citoyenneté**. C'est un lieu où les élus sont en retrait et où le

public est en avant, contrairement aux réunions de concertation publique classiques. Le but est de former les élus dans la communication avec le public et d'encadrer ce qui est au débat dans la commune. Ce lieu fonctionne déjà depuis 15 ans. Depuis peu, les citoyens sont tirés au sort, pour que le panel soit renouvelé régulièrement. Les débats proposés sont très ouverts, comme l'avenir d'une usine ou l'avenir de la place de la mairie. Cet exemple est singulier mais montre bien que **les habitants peuvent participer au projet et veulent participer quand les sujets les touchent**.

La biodiversité et le paysage sont **deux thèmes qui rassemblent**, qui peuvent amener au dialogue de façon globale. Ces approches sont moins conflictuelles que de parler d'urbanisme, où l'on pense de suite aux droits à construire, aux logements sociaux, à la densification... à un ensemble de discours et de champ lexical propice aux conflits.

Dans tous les cas, il faut donc **trouver un moyen pour contourner la question de l'urbanisme au premier abord pour y arriver naturellement ensuite**.

En **2016**, Sandrine Dretz, qui travaille à la *DHUP* a pour mission d'écrire une **directive nationale d'orientation pour développer les centres bourgs et les bourgs centres**. Cette mission a un budget d'un million d'euros. En

janvier - février 2016, un deuxième AMI de 300 millions d'euros doit être lancé. Ce nouvel AMI pourrait être l'occasion de replacer les actions liées à l'habitat dans un approche plus globale, notamment en s'appuyant sur les dimensions paysagères et naturelles, sur la participation des habitants et sur la culture.

**Le but général pointé par la journée d'étude du 1<sup>er</sup> décembre 2015 était donc double :**

- **Tester, faire reconnaître et partager une idée, une hypothèse. L'idée qu'en intégrant toutes les composantes d'un développement durable, les centres-bourgs et les villages peuvent être une vitrine fonctionnelle et sociale de la prise en compte du paysage et de la biodiversité.** Au-delà de l'éventualité, notre conviction qui demandait à être partagée et soumise à discussion, était que le centre bourg, au cœur du système de bassin de vie rural, **doit devenir le « carrefour » du développement durable.** La traduction concrète, à une échelle pertinente et stratégique d'un autre modèle de développement. Faire du bourg et du village le lieu privilégié de démonstration que cet autre modèle est possible. Le bourg, le village, au-delà d'un lieu où l'on habite, c'est l'endroit où on « vit » dans tous les sens du terme, où la population consomme, se rencontre, discute. Davantage que des « espaces naturels » vides de présence humaine, n'a-t-il pas, par cette vie et cette dynamique sociale,

tout pour être un endroit « levier » privilégié pour mobiliser des idées nouvelles ? Inventer un autre village grâce à la biodiversité, tout autant qu'inventer un rapport renouvelé à la biodiversité grâce au mode de vie du bourg ?

- **Traduire l'intérêt partagé des Parcs pour la « biodiversité au village » comme atout économique, social, paysager, en orientations politique à l'horizon 2016.** Sur ce point, tout est dans l'intitulé : nous y sommes. Agissons dans ce sens.

## QUELQUES DEFINITIONS PARTAGEES COLLECTIVEMENT

**Biodiversité :** ensemble du vivant, depuis l'échelle du gène jusqu'à celle des écosystèmes, écosystèmes et biosphère.

**Biodiversité remarquable ou patrimoniale :** espèces ou habitats rares qui sont de ce fait protégées et/ou reconnues dans les inventaires. Pour tout le reste, on parle communément de nature ordinaire, mais il faut préférer le terme de « nature quotidienne ». Cette différenciation est fixée par le critère arbitraire de rareté (comme en économie, ce qui est rare est cher), mais ne tient pas compte de l'importance fonctionnelle, des services rendus par telle ou telle espèce.

**Paysages :** une partie de territoire tel que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations (définition de la convention européenne).

**Centres bourgs :** Terme d'origine obscure (burg, burgus), le bourg est un cas intermédiaire d'agglomération, entre village et ville, de par sa taille mais surtout, traditionnellement, sa fonction (carrefour marchand, centre politique ou militaire). Le bourg a une forme urbaine souvent héritée de longue date par l'histoire, parfois cristallisée par des limites précises (fortification, front bâti), incluant des formes architecturales et structurant un espace commun (place, rues, ruelles...) mais qui se définit paradoxalement tout autant par son rapport à l'extérieur, comme centre rayonnant de fonctions économiques, agricoles, organisateur des trames de l'espace rural du terroir, de proche en loin dans un gradient du plus domestique au plus sauvage (jusqu'à ce qui était / est encore perçu comme la « nature »).

**Village :** dans le sud de la France (la limite n'est pas bien définie), il semble qu'on n'utilise pas ou plus le terme de centre-bourg mais plutôt de village pour qualifier des ensembles bâtis de taille modeste en milieu rural.

# TOUR DE TABLE DES TERRITOIRES

## Tour de table : « biodiversité au village », ça te parle ?

Il a été proposé pour le « tour de table », au-delà d'une présentation succincte de chacun des participants, de faire un « **tour d'horizon** » des profils, des territoires et des questionnements de ceux qui étaient présent. L'enjeu était de savoir *pourquoi* les participants s'étaient déplacés, en quoi ils se sont sentis concernés par le thème, quelles étaient leurs questions, les réponses qu'ils cherchaient.

Bien que modeste, **l'assemblée était variée** : en sus d'une petite dizaine de Parcs représentés, étaient aussi présents des représentants de collectivités ne faisant pas partie d'un Parc, mais cherchant conseil auprès du réseau, des CAUE, des gestionnaires de sites Natura 2000, le collectif naturaliste *Tela Botanica*, un enseignant de l'École d'Architecture d'Avignon, une urbaniste, et même, contre toute attente, la Fédération Nationale des Sites Remarquables du Goût. Fallait-il voir

dans cette diversité le premier signe que la vie et le paysage du bourg interpellent les horizons les plus divers ?

Au préalable, une remarque récurrente a été faite quant à **la terminologie** : « bourg » n'est pas un terme dans lequel se reconnaissent tous les territoires. Notamment ceux du sud, bien représentés ici dans les Alpilles. Bien que le mot ait existé en occitan (voir au chapitre suivant), son usage s'est perdu, si bien qu'on reconnaît, dans le sud-ouest comme en Provence, à part la ville, essentiellement le « village ». Ce qui ne veut pas dire que l'idée d'une agglomération d'une échelle intermédiaire, ou pourvue d'une fonction locale de centralité – deux critères du « bourg » dans les mots de la France et de l'Europe du nord – n'existe pas. Il y a, là où « bourg » ne parle à personne, de « petites » villes et de « gros » villages. Aussi l'assemblée s'est-elle mise d'accord autour

pour **plutôt employer le mot consensuel de « village »** dans la suite des échanges.

Concernant la question de la biodiversité au village, en lien avec la diversité de son paysage et de ses formes et politiques urbaines, la grande majorité des participants a d'abord tenu à exprimer son intérêt et sa curiosité pour ce **champ de réflexion « inhabituel », « original »,** mais pourtant paraissant *a priori* comme **« essentiel ».**

À travers les témoignages, c'est le caractère de **thème « au croisement »** qui a été spontanément et à maintes reprises mentionné. C'est à dire au **croisement des disciplines, des missions, des politiques.** Outre la diversité des profils et institutions représentées hors réseau des Parcs, il était notamment significatif qu'un certain nombre des membres de Parcs présents soient venus en duo. Plusieurs **binômes de chargés de missions,** en général environnement / urbanisme-paysage s'étaient constitués pour l'occasion. Cette pratique n'est pas forcément habituelle, certains avouant se rendre compte qu'ils « ne se parlaient » ou ne travaillaient d'ordinaire pas si souvent qu'ils le devraient ensemble, en croisant leurs regards ou leurs missions, ou ne savaient en fait pas sur quoi

travaillent leurs collègues du « bureau d'à côté ». À cet égard la **séparation en pôles** au sein de l'organisation traditionnelle des missions au sein de nombreux Parc a été pointée comme un **facteur de cloisonnement** contribuant à « l'oubli » de fait de champs transversaux qui devraient voir le travail quotidien organisé en conséquence. La possibilité a été évoquée au niveau du réseau national, d'organiser davantage d'ateliers thématiques transversaux « inter-missions », pour sortir le plus possible de séminaires par type de chargés de mission.

**Sortir des approches sectorisées :** la remarque a été faite notamment en soulignant le caractère cloisonné des outils, politiques et méthodes appliqués en général à chacun des termes de la question de la biodiversité dans les bourgs et villages. C'est à dire sortir d'une dichotomie entre d'un côté l'étude et la gestion de la biodiversité, traitée de manière isolée, selon une perspective purement naturaliste, et de l'autre, la réflexion sur l'urbanisme, l'économie et la sociologie des bourgs, selon une perspective... purement urbanistique.

Un certain nombre de participant, en particulier **les praticiens** (paysagistes,

architectes) ont avoué avoir déjà été confrontés, en cours de missions de diverses natures, lors d'études, d'élaboration de projets, à des situations mettant en jeu le rapport entre biodiversité et projets urbains en milieu rural, mais ils se sont **souvent sentis dénués d'outils et de soutiens** : l'interaction entre les aspects environnement et urbanisme n'étant en général pas formulé ni attendus dans les cahiers des charges, alors que la solution aux questions d'aménagement posées pouvait leur sembler résider là. En effet, bien que des outils et opérations existants aient été cités

Le paysage, a été cité comme trait d'union entre les thèmes et disciplines à faire coopérer. Certains des profils représentés – notamment les acteurs du patrimoine présents ou le représentant d'un syndicat de producteurs d'olives oeuvrant pour les grands sites du goût, ont salué la rareté de rencontres mettant côte à côte urbanistes et acteur du paysage vécu. Ceci permettant, à leurs yeux, de ne pas négliger l'aspect sensible qui fait la raison d'être des efforts de préservation et de revitalisation de lieux de vie de caractère comme les bourgs et villages.

Enfin, la grande majorité des participants, si elle s'est déclarée interpellée voire clairement intéressée par la question de la biodiversité au village, et curieuse des pistes d'actions et réponses possibles, théoriques et pratiques, a reconnu ne pas savoir, pour l'instant par où « commencer », comment aborder la question.

Au-delà de la diversité des situations, le tour de table illustre deux choses. D'une part, les participants ont bien saisi la question de la « nature en village » mais ses contours sont flous et peuvent potentiellement recouvrir des champs variés de leurs interventions ou d'interventions de leurs partenaires : gestion différenciée, pose de nichoirs, planification urbaine, fleurissement avec les habitants, ruches, vergers participatifs etc. D'autre part, le niveau d'appréciation des enjeux que la thématique peut constituer est variable, notamment en le mettant en vis-à-vis d'autres enjeux de préservation de paysages et de biodiversité qui leur paraissent plus importants ou plus urgents.

## SEQUENCE 1

# EXPLORATION D'UN THEME ENCORE MECONNU

## IDENTIFICATION DES QUESTIONNEMENTS ET DES OBJECTIFS DE LA JOURNEE



*par Eszter Czobor, architecte-urbaniste, Charles Ronzani, paysagiste DPLG  
et Gabriel Soulard, urbaniste-écologue.*

### LES HYPOTHÈSES DE DÉPART

Si l'on interroge *a priori* les intuitions qui peuvent amener à imaginer qu'il y a un enjeu original à considérer la biodiversité dans le paysage urbain spécifique du « bourg » ou du « village », on se rend compte que trois hypothèses, liées les unes aux autres, articulent implicitement la question et peuvent permettre de structurer les débats. Par ailleurs, chaque hypothèse provoque sa question, questions théoriques pour les deux premières, et très pratique pour la dernière, auxquelles il faut sans doute essayer de répondre pour pouvoir construire un thème de recherche et d'action cohérent :

#### 3 hypothèses sur la « nature au village » :

**Hypothèse 1)** *Il y a une biodiversité spécifique au « bourg » ou « village, méconnue et distincte de la « biodiversité urbaine » des villes ; = Question 1 : De quelle « nature » peut être la « nature au village » ?*

**Hypothèse 2)** *Cette biodiversité du village serait liée à la diversité des formes urbaines et paysagères propres à l'échelle du village et même à sa diversité sociale ; = Question 2 : Quelles formes urbaines spécifiques au village et son paysage structurent ou au contraire font obstacle*

*à la biodiversité ? Comment se structure dans l'espace la « nature au village » ?*

**Hypothèse 3)** *Cette biodiversité du village, et son lien avec la diversité urbaine et paysagère, est peut-être insuffisamment prise en compte dans les politiques et actions publiques actuelles, notamment dans les Parcs. = Question 3 : quels types d'études, de projets, d'actions pour la biodiversité au village et à partir d'elle, peuvent être envisagés ? En particulier dans un lien participatif avec la diversité urbaine, paysagère et sociale ?*

## A. UNE « NATURE AU VILLAGE » DE QUELLE NATURE ?

### Animaux et plantes sauvages au village : des images familières d'un voisinage discret.

Tout d'abord, s'il y a une « nature au village » spécifique, de quoi peut-il s'agir ? Où est-elle ? À quels exemples peut correspondre cette idée ?

Spontanément, les images et les exemples, les représentations confuses qu'on peut s'en faire, sont divers et nombreux, et semblent proches des exemples urbains. On pense d'abord, évidemment, à la faune. Le but ici n'est pas d'en faire le catalogue, mais plutôt de les catégoriser.

Il y a les espèces utilisant les espaces bâtis du bourg ou du village comme habitats. Les hôtes des maisons, bien connus et courants pour certains, inattendus ou rares pour d'autres. Tous ceux-ci exploitent les volumes et les abris disponibles d'un bâti ancien souvent délaissé ou seulement partiellement occupé : chauves-souris, reptiles, oiseaux, petits mammifères dans les greniers, sous les tuiles, dans les murs, dans les caves, ou qui se nourrissent même des matériaux du bourg : insectes parasites des charpentes par exemple... Il y a bien sûr aussi ceux qui prennent pour habitats les espaces extérieurs, les interstices de la trame bâtie : hôtes des jardins, habitants des murets, des haies, des fossés, des arbres urbains, des caniveaux (batraciens notamment) ou les objets, le

*Hypothèse 1: Il y a peut-être une biodiversité spécifique aux bourgs ou villages, méconnue, ou insuffisamment connue, différente de la « biodiversité urbaine » étudiée jusqu'ici, dans ses composantes ou sa structure.*

meuble urbain (insectes butineurs, nids d'oiseaux dans les boîtiers électriques, les niches des murs anciens.

Outre les espèces logeant ou nichant sur place, on peut penser à toutes celles qui fréquentent l'espace du village régulièrement ou occasionnellement, sans pour autant en faire leur habitat. Le bourg ou le village peut donc être pour ces visiteurs un terrain de chasse (rapaces diurnes ou nocturnes chassant sur le paysage des toits, par exemple, petits carnivores, sangliers en maraude près des jardins...). Il peut aussi offrir des lieux propices à la reproduction ou la ponte : fontaines, buses d'évacuation pour diverses variétés de crapauds...



Encore n'a-t-on évoqué jusqu'ici que de la vie animale, discrète, clandestine, qui bien qu'elle joue un rôle, ne change fondamentalement pas le décor. Avec le végétal, c'est autre chose. On rentre de plein pied dans le *paysage* – cet entre-deux visible de la nature et de l'aménagé. Avec le végétal, l'espace vécu, l'apparence, l'ambiance du village et de ses pierres s'en trouve directement concerné, transformé. Avec le végétal, on se rend plus facilement à l'évidence que dans le bourg ou le village, on peut sans doute croiser autre chose qu'en ville. Les jardins domestiques, d'agrément ou potagers, déjà, y sont souvent plus répandus et plus pratiqués que dans les grands zones urbaines. La campagne n'est pas loin, et dans certains cas ils en constituent l'avant-poste, la lisière, la réduction.

Mais que dire des autres plantes, les sauvages, les spontanées ? C'est une image bien ancrée, et à juste titre, que celle de ces herbes folles qui fleurissent et colonisent les ruelles : roses trémières, immortelles, graminées... Ou celle des toitures anciennes piquetées d'une mosaïque de lichens, de mousses, de petites vivaces, de jeunes arbres parfois ? Tout cela dans les anfractuosités d'une trame bâtie villageoise où la maîtrise, l'entretien, la pression sont souvent moindre qu'en ville ? Peut-être précisément comme symptômes des maux du village et de ses centres anciens, délaissés, dépeuplés pour

certain, signes ambigus, en version villageoise, de cette « France des friches »<sup>1</sup> décrite par les écologues et issue, pour le meilleur ou pour le pire, de la désertification rurale ? Le versant rural des « sauvages de la rue » étudiées dans les interstices des grandes villes.

Mais parfois à l'inverse comme une dynamique voulue, encouragée, jardinée par les habitants eux-mêmes, dans un contexte, pour des raisons et selon des traditions antérieures et différentes de ce « jardinage de la rue » aujourd'hui prisé dans les quartiers *hype* des métropoles européennes.

#### **Quel niveau de connaissance et quelle valeur reconnaître pour cette « nature au village » ?**

L'enjeu de la journée d'échange et des interventions qui y ont eu lieu n'était pas de produire ou de recenser des connaissances précises, mais de formuler un questionnement.

Toutefois, un rapide état de l'art, confirmé par les déclarations des participants, semble indiquer que les études scientifiques ou les actions, sont rares, voire inexistantes sur la

---

<sup>1</sup> L'expression reprend le titre du livre d'Annick Schnitzler, *La France des friches, de la ruralité à la féralité*, éd. Quae, 2012. L'ouvrage étudie les espaces intermédiaires connexes à la ruralité, délaissés, sous-évalués par les mesures de protection de la nature, marqués par les espèces domestiques retournées à l'état sauvage.

question. Qu'il s'agisse du recensement précis des espèces (inventaires et comptages de populations) ou des dynamiques à l'œuvre. L'intérêt des spécialistes pour ces questions a plutôt porté sur un milieu « parent » : le milieu urbain, la grande ville. Ou sa périphérie : le milieu périurbain.

En effet, la « nature en ville » est aujourd'hui assez abondamment étudiée, y compris dans ses usages <sup>2</sup> mais aucune déclinaison ne paraît exister véritablement à l'échelle du « village », pourtant décisif et étant la forme urbaine la plus représentée dans les Parcs naturels régionaux. Tout se passe comme si les villages ou les bourgs étaient soit des « villes » à la campagne, soit relevaient du seul paysage rural, et de ses spécialistes (naturalistes, spécialistes de l'architecture vernaculaire, des maisons paysannes...).

Le confinement au terrain d'étude de la grande ville ou le désintérêt pour la nature dans les villages est sans doute le simple fait d'un cloisonnement des regards, des savoirs et des terrains d'étude.

Aussi, s'il semble exister peu de méthodes ou de recul sur la thématique de la « nature au village », nous avons la certitude que des pratiques et conseils, dans les Parcs naturels

---

<sup>2</sup> Cf. Museum d'Histoire naturelle ou, pour les usages de la nature en ville, voir Pierre Donadieu, CERTU, agglomérations de Rennes ou encore d'Alençon.

régionaux ou ailleurs, sont pourtant bel et bien présents, qu'ils soient encore cloisonnés ou déjà, à l'état d'essais, approchés de manière transversale (ce qu'il peut être pertinent d'évaluer) et qu'ils peuvent et doivent constituer des appuis solides à l'émergence de projets de revitalisation des centres bourgs.

Certes, les approches déjà existantes sur la biodiversité en milieu urbain sont à la lisière de la question posée ici et peuvent se révéler très utiles à appliquer aux villages : après-tout, bourgs et villages ne sont-ils pas des formes de milieux périurbains ? La question mérite d'être débattue. Si des modèles périurbains (lotissements, zones d'activité... ) peuvent voir certaines variantes de leurs situations déployées dans un contexte villageois beaucoup plus rural, l'échelle en revanche, n'est pas la même, ni le paysage général dans lequel ils s'inscrivent. Dans un certain nombre de cas, peut-être faudrait-il distinguer un « *péri-rural* », plutôt que tout rabattre sur le flou du « *périurbain* » ? Mais la base thématique formée par les approches de la « nature urbaine » a au moins le mérite de fournir des catégories d'où partir pour penser la question de la biodiversité des bourgs et villages.

Car, au-delà de la question du recensement des espèces présentes dans le bourg ou le village, la question se pose, comme en ville,

de qualifier la *valeur* de la biodiversité en question. Bien que les données manquent, il est possible, et même probable, que la « nature au village » compte beaucoup d'espèces relativement courantes, non-menacées, et mieux représentées dans le milieu rural ou naturel extérieur au village. Il est donc fort possible que cette nature soit une nature « banale », une « nature ordinaire ». La notion de « nature ordinaire » est un des apports de la recherche sur la biodiversité en ville.

Qu'en pensaient les participants présents à la journée d'échange du 1<sup>er</sup> décembre ? Si certains disaient d'emblée reconnaître un intérêt certain pour la nature, même « ordinaire » du village, d'autres ont avoué porter bien plus d'intérêt aux zones naturelles « exceptionnelles », rares ou menacées, qui constituent des réservoirs et refuges incontestablement décisifs pour le maintien de la diversité et d'espèces tout aussi rares et menacées qui les habitent. Dans cette perspective, la nature « ordinaire » dans le bourg et le village serait donc à opposer radicalement à une nature « d'exception », à valeur patrimoniale. À hiérarchiser dans l'ordre des priorités la nature au village comme secondaire, voire accessoire ou triviale. On comprend aisément cette position : du point de vue de la sauvegarde du patrimoine naturel en général, l'effort porté sur la conservation de la nature « sauvage »

non seulement est légitime et prioritaire, mais devrait détourner focaliser l'attention et les moyens, sans se disperser vers des espaces à enjeux apparemment faibles comme peuvent l'être ceux des villages. Bien sûr, dans cette perspective, la présence du vivant dans le bourg ou le village serait évidemment toujours un « plus » pour la biodiversité en général, mais pas quelque chose de décisif. Ce serait une biodiversité de moindre valeur. Cette optique se défend, elle est dans une certaine mesure juste, à une condition, qui a été rappelée par certains intervenants : celle d'adopter un regard qui se désintéresse du facteur humain et de ses rapports de représentations avec la nature autres qu'un rapport objectif de pression et de destruction.

**La nature au village : au-delà de la « nature ordinaire », la « nature quotidienne » la plus accessible ?**

En effet, la catégorisation entre *nature ordinaire* / *nature exceptionnelle* est valable tant qu'on reste dans une perspective prenant seulement en compte les fonctionnalités écologiques pour elles-mêmes, de manière autonome, et fondant la valeur de la biodiversité sur une représentation « an-anthropique » de la nature, une vision qui exclut l'homme et les jugements de valeurs qui lui sont associés. Aussi, il est tout aussi légitime de se demander *quelles valeurs* peut prendre une

nature ordinaire, une nature de « proximité » avec les hommes comme peut l'être celle du bourg et du village, à partir du moment où on la considère dans son rapport avec l'humain, la société et leurs productions.

- Cela peut être le regard de l'écologie lui-même : après-tout une notion comme celle de « l'écocomplexe »<sup>3</sup> ou une discipline comme l'écologie du paysage, s'attachent à inclure dans une vision unifiée les écosystèmes et les systèmes humains conjointement, selon leurs interactions mutuelles, en prêtant un intérêt accru aux aménagements et leurs rôles négatifs ou positifs (et sur les méthodes de l'écologie du paysage, repose précisément toute l'approche « trame verte-trame bleue » des politiques actuelles de préservation de la nature). Dans cette optique, **le village comme espace inséré dans une trame écologique n'est pas moins dénué d'intérêt** quant aux fonctions qu'il peut inclure, provoquer ou modifier, en tant que croisée de continuités, nœud de ruptures ou élément de refuge, que les grands zones ressources de biodiversité qu'on peut voir dans les espaces « naturels ».

Cela peut être aussi le regard et le questionnement, plus impérieux et plus

critique, du grand public, de l'élus, de l'urbaniste : en quoi cette éventuelle biodiversité au village pourrait-elle **constituer des « aménités »** ? Un atout fort, visible, immédiat pour le cadre de vie, pour les habitants, pour la diversité du paysage, et même (soyons provocateurs) pour l'économie du bourg ? En termes de politique d'aménagement, de dynamiques sociales, de « revitalisation » ? Autrement dit, y a-t-il une valeur sociale, urbanistique, économique d'une éventuelle biodiversité au village (attractivité du bourg, coût de l'immobilier, qualité du vivre-ensemble...) ?

- Cela peut être, enfin, le regard et le souci de tous ceux qui oeuvrent à **sensibiliser le public** à la valeur de la biodiversité. Car les bourgs et les villages ont l'avantage de leur proximité réelle avec la nature qui les entoure.

En effet, le rapport entre réalité spatiale des dynamiques et représentations sociales liées à l'espace du bourg et son paysage paraît radicalement différent entre « grandes villes » et villages. Dans une grande ville, la « nature » est considérée comme « ailleurs », ou déjà « perdue », une ignorance ou au contraire la volonté d'une (seconde) nature « à retrouver » peuvent guider le regard et l'action publique. Dans un bourg rural, en revanche, on peut être plus facilement attentif ou plus facilement désintéressé. Car soit une mémoire, une sensibilité et des liens

---

<sup>3</sup> Cf. La notion d'éco-complexe a été proposée par les écologues Patrick Blandin et Maxime Lamotte dans „Écologie des systèmes et aménagement : fondements théoriques et principes méthodologiques“ in *Fondements rationnels de l'aménagement d'un territoire*, Masson, Paris, 1984.

subsistent avec la nature de proximité et les pratiques du paysage rural, soit au contraire la dimension et le rôle urbain auront tendance, par un effet de « capitale » locale (chef-lieu, bourg des services pour une vallée...) à se percevoir et s'affirmer « comme » une ville d'où on tourne radicalement le dos à la « campagne » extérieure dont on souhaite se dissocier, ce qui peut être un obstacle à une prise de conscience patrimoniale, paysagère et écologique.

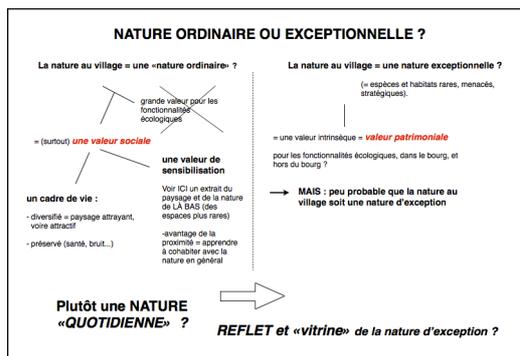
Dans ces conditions, l'enjeu de l'émergence d'une représentation sociale de la nature dans les bourgs et villages semble capital. Lieux éventuels de plus grande dénégation de la nature pour l'opinion publique, ils peuvent paradoxalement receler le potentiel d'une accessibilité facilitée au spectacle et à la prise de conscience de la nature. Dans ces conditions, les bourgs et villages ne formeraient-ils pas **la première vitrine**, la plus accessible, la plus parlante, la plus identifiable pour voir et comprendre -*a fortiori* si chacun en retire des avantages perceptibles-, le rôle et l'intérêt de la biodiversité et sa préservation ?

Aussi, il semble que vis à vis de la « nature au village », il soit capital de **sortir de l'opposition plutôt stérile entre « ordinaire » et « exceptionnel »** (car elle sera souvent

ordinaire, et parfois exceptionnelle) et d'un point de vue assez restreint des seules valeurs écologiques, pour non seulement lui reconnaître une éventuelle valeur sociale et économique, mais aussi une valeur pédagogique. **Le statut de « nature quotidienne »** semble être le plus à propos pour qualifier les valeurs que peut constituer la « nature au village ». L'idée de quotidien situe le jugement au-delà de l'ordinaire ou de l'exceptionnel. Le jugement ne porte pas sur le contenu objectif, la fréquence ou la rareté des espèces représentées au village, mais sur l'intérêt de leur proximité et de leur visibilité, la valeur et l'interaction de la confrontation humaine avec le sauvage au cœur de l'espace domestique humain. Avec la notion de nature quotidienne, c'est le regard de l'habitant et du citoyen – acteur décisif de la préservation de la nature - qui compte.

De plus, le bourg ou le village, comme lieu du quotidien rural et vitrine privilégiée d'une nature quotidienne qui n'est jamais très loin de la nature « sauvage », dans un pays rural comme la France, ne serait-il pas la 1<sup>ère</sup> des vitrines, si ce n'est par le poids de la population humaine encore rurale, du moins par sa dissémination géographique et sa diversité à travers tout le territoire national ? En contact avec les milieux naturels les plus divers ?

Enfin, si le bourg ou le village et sa nature quotidienne est peut-être la vitrine la plus privilégiée et accessible de la nature en France, il aurait tout lieu d'être par nature un carrefour privilégié pour toutes les disciplines et pratique d'étude et de protection de la nature.



**Catégoriser les fonctions et dynamiques possibles de la nature villageoise : le village : un refuge ou un piège pour la biodiversité ?**

La nature villageoise, en-deçà de sa valeur quotidienne « pédagogique » et justement à cause d'elle, mérite donc d'être sans doute mieux étudiée. Mais si elle l'a peu été, par où commencer ? Quelles pistes permettraient de rentrer de plein pied dans une approche objective du « fonctionnement écologique » du bourg ou du village ?

Les notions issues de l'écologie du paysage permettent de catégoriser *a priori* et *a minima* des types de rôles possibles du village et / ou de ses éléments vis à vis des dynamiques écologiques, en termes

connexion / rupture. De là peuvent découler quelques questions simples.

L'agglomération du village en entier, et/ ou une ou plusieurs de ses parties en particulier, remplissent-elles dans cette perspective des rôles de :

- **Zones ressources, relais ou « refuges »** de biodiversité (fonction positive +), pour certaines espèces ?

- **Axes ou faisceaux de connectivité écologique ?** (Fonction positive) Autrement-dit la trame urbaine des villages inclut-elle ou se laisse-t-elle traverser par des (micros) corridors écologiques ? On pense éventuellement d'emblée aux axes et linéaires du patrimoine rural et du petit patrimoine bâti ou végétal : murets anciens, haies, ceinture ou axes de jardins, ruisseaux de village non artificialisés, alignements arborés...

- **« Puits » ou piège écologique** (fonction négative) ? C'est à dire des zones qui non-seulement ne constituent ni des abris, ni des habitats, mais au contraire, contribuent à la destruction des populations, voire jouent un rôle attractif nuisible et fatal à certaines espèces ? Exemples : parkings et autres zones imperméabilisées et roulantes où les batraciens périssent, pollution lumineuse d'un éclairage public excessif et inadapté à la faune, concentrant insectes nocturnes et

chiroptères dans des zones éventuellement chargées en pesticides.

- **Obstacles et ruptures de connectivité** (fonction négative)? Ensemble de la trame bâtie ou certains types de formes urbaines coupant ou « trouant » les trames verte et bleue du paysage de campagne (lotissements périphériques, contournements routiers,

stations d'épurations, segment pollué de cours d'eau ...). Cela peut concerner notamment les villages

Dans cette perspective, il semblerait qu'il soit nécessaire de poser la question de la nature au village à travers une grille plus précise qui permette de spatialiser le problème.

## B. DANS QUELLES FORMES URBAINES ET PAYSAGÈRES S'INSCRIRAIT LA « NATURE AU VILLAGE » ?

*Hypothèse 2 : la diversité spécifique du « bourg » ou « village » serait étroitement conditionnée par la diversité des formes urbaines et paysagères propres au village et à son échelle, héritées de l'histoire ou conçues récemment.*

Si le contexte urbain du bourg ou du village forme un support, un réceptacle spécifique pour certaines formes du vivant, de manière différente de ce qui a lieu « en ville », et si en retour, la présence et la valeur de la biodiversité dans le bourg ou le village peut modifier son paysage, influencer son cadre de vie, ses pratiques sociales, son attractivité... alors il semble décisif, pour avancer, de spatialiser la question, de questionner les formes architecturales et paysagères propres à la réalité « village ».

### **Qu'appelle-t-on un bourg ou un village ?**

De quel espace objectif, mais aussi subjectif, parle-t-on ?

Dans la terminologie des organismes officiels, deux termes sont généralement employés, clairement distincts et définis, notamment par des seuils de population. Le

village (généralement moins de 2000 hab.) et le bourg (généralement entre 2000 et 5000 hab.).

Toutefois, l'entité urbaine qui focalise l'attention, jugée stratégique, est le « bourg ». Contrairement à une idée reçue, en ce qui concerne le « bourg » les critères qui le différencient de la « ville » ne sont pas uniquement de l'ordre de la taille en termes unique de population habitante. Les définitions de l'INSEE elles-mêmes intègrent la notion de rapport aux environs par la fonction qu'il occupe au sein d'un « territoire vécu ». Un bourg suppose donc certes une certaine population habitante mais implique, en-dehors de ses limites, une « population desservie », en tant que pôle de services et d'emplois. L'espace desservi par le bourg fait du bourg son centre, son bourg-centre. C'est souvent au centre du bourg (ce qu'on peut appeler le « centre-bourg ») que se focalisent les services en question. Spatialement, le bourg se définit donc d'abord par la place qu'il tient. Sur les cartes des études évaluant l'importance des bourgs-centre et la structuration des services dans un territoire, le bourg n'est pas un point isolé

sur la carte, il est figuré comme une étoile rayonnant plus ou moins loin vers les confins du territoire qui lui donne son statut et qu'il sert et dessert, comme un lieu au carrefour entre des réseaux humains de divers types et leurs aménagements (bassins habités, voies de communication, d'information).<sup>4</sup>

Ces critères, loin de faire preuve de rigidité statistique ou technocratique, se fondent sur une vision souple de la géographie humaine et sont intéressants au sens où ils font bien écho à la situation, aux rôles et aux enjeux des petites agglomérations de territoires « hyper-ruraux » (jadis on disait « rural profond ») propres à nombre de Parcs naturels régionaux. Dans ceux-ci, avouons-le, il est incontournable de considérer toute agglomération un peu importante par rapport à l'ensemble du territoire. Car les pôles de services même modestes y font bien souvent figures d'oasis vitales pour les habitants du territoire, et focalisent à juste titre l'attention ou les craintes des politiques.

Toutefois, la distinction entre « bourg » et « village » définie par l'INSEE, quoique relative, et assez répandue dans l'opinion commune, n'est peut-être pas si claire et

généralisable qu'elle y paraît. En effet, dans certains territoires ruraux, des villages bien en-dessous de 2000 hab. ou même de 1000 hab. jouent un rôle structurant certain pour les environs, dont ils concentrent les services vitaux (école, gendarmerie, médecin, commerces, lieux de rencontres...). Par ailleurs, l'appellation « bourg » a été rejetée par une partie de l'assemblée lors de la journée des Parcs du 1<sup>er</sup> décembre - essentiellement les territoires du sud de la France- comme non-usitée et absente du vocabulaire localement. Ce problème de vocabulaire s'explique par un oubli et une évolution linguistique différente entre nord et sud de la France (voir l'encadré).

---

<sup>4</sup> Sud INSEE, „L'essentiel“, no 54, 2002.

## Un point de vocabulaire : entre nord et sud, « bourg » ou « village » ?

Le mot « bourg » dans la langue française actuelle provient d'une racine germanique « burk », qu'on retrouve aujourd'hui encore dans l'allemand *Burg* (*château*, agglomération fortifiée). Sa diffusion a été portée par les migrations de la basse antiquité. Le terme désignait plutôt un lieu d'échanges, un centre marchand. Il n'aurait pas de lien avéré avec un autre mot latin sans héritage parfois avancé comme source : *burgus*, qui désignait plutôt l'édifice militaire, le fort, bien que les deux variantes aient eu une racine commune indo-européenne encore lisible dans le grec ancien, qui se réfère au rempart. Alors que les agglomérations agricoles issues des *villae* romaines ont pu donner les termes *villes* et *villages*, tandis que *urbs* en latin resta uniquement dévolu à « la » grande ville qu'était Rome, au moyen-âge, *burgus* se mit à désigner la ville marchande, et ses habitants, les *bourgeois*. L'étymologie rejoint donc tout à fait le sens que les géographes prêtent au bourg aujourd'hui : d'abord un lieu d'échanges en lien avec son pays, plutôt qu'une ségrégation par la taille de ce qui ne serait qu'une petite ville ou un gros village.

Devenu « bourg » en langue d'oïl dans la partie nord de la France, le *burk* ou *burg* germanique fut aussi décliné en langue d'Oc puis en occitan dans la partie sud, probablement par le fait des implantations mérovingiennes, avec le terme *borg*. Certains toponymes anciens l'attestent, comme par exemple à Arles, où le quartier de la Roquette s'appelait anciennement « *Borg Vielh* » (le bourg vieux), distinct du *Bourg neuf* (« *Borg nou* »). Toutefois, il semblerait que ce terme ait disparu des usages à l'époque moderne et contemporaine dans le sud de la France, au profit de l'occitan *vilatjàs* (*le village*), tandis que *bourg* connaissait une postérité certaine dans ce qui allait devenir à partir de la langue d'oïl, le français, diffusé voire imposé par la centralisation politique. Aussi, bien qu'on croise encore quelques occurrences de « bourg » dans le sud-ouest ou en Provence, à l'image du *Bourg Saint-Sauveur* à Aix-en-Provence, qui peuvent être des survivances et adaptation de l'occitan ou peut-être des apports tardifs de la langue d'oïl, aujourd'hui, dans le sud, il n'y a communément que des *villes* ou des *villages*, ce qui n'empêchent pas l'une ou l'autre de porter les fonctions du *bourg*.

Les définitions officielles du bourg (ou village) pouvaient être intéressantes à rappeler pour la tenue des débats, car elles permettent de rappeler à quel point **le bourg est une configuration spatiale particulière**, en général faite pour le croisement, insérée dans la trame d'un territoire qui le dépasse. De là, chacun pense d'emblée, puisqu'il est question de biodiversité, non plus seulement à l'insertion dans un bassin économique, mais à l'insertion dans le milieu écologique des trame verte et bleue à la grande échelle.

Il semble qu'il **existe des interactions différentes entre biodiversité, paysage et usages des zones agglomérées, selon la taille de ces zones (hameau, bourg, ville) et leur situation dans la trame verte et bleue.**

Dans cette perspective, l'effet d'échelle (restreinte) des bourgs, leur proximité avec le paysage rural ou sauvage, traduite en particulier par la nature et la proximité de leurs zones périphériques, leur éventuelle perméabilité spatiale, pourraient être des éléments discriminants différents du cas des villes.

### **Penser par échelles ?**

Considérer le rapport du bourg ou village à « l'extérieur ».

Souvent le bourg, pour remplir ses fonctions économiques traditionnelles, a dû **prendre place dans le grand paysage**. C'est à dire dans des lieux significatifs et stratégiques du point de vue géographique et écologique : le long ou à la confluence de cours d'eau, à la séparation de milieux naturels différents (bord de plateau, orée de la forêt, perchement sur une hauteur... ) **Le bourg ou le village n'est donc pas plaqué de manière hétérogène sur la trame écologique existante, dont il aurait fait table rase à l'image des périphéries des grandes villes, mais il s'est d'emblée inséré dans un réseau de biodiversité existant, exploitant souvent un nœud de ce réseau.** Cette dimension est stratégique : la manière dont le village est inséré dans les réseaux plus grands concerne toute la déclinaison des grands corridors écologiques, d'intérêt national et régional, et de la trame verte et bleue (TVB) telle que souhaitée à travers la déclinaison de principe des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique à l'échelle intercommunale et communale. Le village est-il en rapport de dégradé progressif avec l'extérieur, tant dans ses formes spatiales que dans sa naturalité, celle-ci ressemblant éventuellement de plus en plus à celle de la campagne extérieure en se rapprochant des

limites du village, ou à l'inverse le village peut-il être un «îlot» d'une nature différente, un *isola*, un habitat spécifique, comme c'est le cas pour les populations animales qui se trouvent en limite de leur zone bioclimatique de prédilection, dans des zones de transition où le tissu urbain – ancien surtout- constitue un refuge thermique, un microclimat propice? (Par exemple dans le sud de la France, les lézards geckos, qui, jusque 200 km loin du littoral et de la basse Provence qui leur sont propices forment des colonies isolées uniquement dans les villages, étendant leur territoire septentrional par une constellation de micro-habitats).

*Considérer de manière fine les zones de contacts, lisières et points d'ancrage du village à la trame écologique extérieure ?*

L'inscription de la petite échelle, des « micro-trames » vertes et bleues villageoise, dans la trame de grande échelle se joue en grande partie au point d'articulation de « l'intérieur » du tissu urbain villageois à l'extérieur. La limite peut être franche : un front urbain, ancien ou nouveau (du parcellaire bâti de pavillons, ou des jardins) marque la fin de l'agglomération. Mais la limite peut aussi être diffuse : « étalement urbain », (petites)

zones d'activités, entrées de bourgs. Et irrégulière : elle peut s'étaler en étoile le long des axes routiers par exemple, poussant des poches urbaines dans le paysage de campagne et ses trames.

*Considérer de manière fine la micro-trame écologique intérieure au village, au centre du bourg, entrelacée à sa trame bâtie et souvent ancienne ?*

Mais ce que nous enseignent aussi les définitions du bourg, c'est qu'il est aussi à l'intérieur de ses limites, une organisation spatiale, une mise en forme des usages humains orientée vers des buts précis. Certaines des raisons et des fonctions de ces formes ont disparu aujourd'hui. Mais les formes demeurent. Si l'on veut voir en quoi elles pourraient porter ou à l'inverse contrarier les dynamiques de la biodiversité, et *a fortiori* voir quels liens entre usages humains et biodiversité peuvent s'y tisser, il convient de garder ouvert l'horizon de l'histoire du bâti et des fonctions urbaines. Avant d'accueillir la nature, le bourg ou le village ont une histoire rurale, urbaine, sociale. Quelles sont ces formes du quotidien qui sont celles de la trame bâtie du bourg ou du village? Le centre est souvent ancien et répond à une architecture vernaculaire à fonction

souvent agricole. On pressent qu'il n'est pas possible de poser la question de la biodiversité au village et de ses micro-trames sans s'associer les connaissances et les compétences aptes à comprendre la

logique spatiale de cet habitat ancien et rural. Autrement dit, d'associer naturalistes, architectes, historiens de la ruralité notamment.

### C. La « nature au village », au cœur des Parcs et pourtant dans l'angle-mort des politiques de revitalisation des bourgs ?

**Hypothèse 3 :** La « nature au village » n'est pas assez prise en compte dans les politiques et cadres d'action publique, notamment au sein des Parcs

La thématique de la biodiversité et de la diversité paysagère, avec l'émergence du sujet des centres-bourgs dans un contexte de mutualisation de différentes structures de conseils, risque d'être le parent pauvre des projets de revitalisation des centres bourgs, alors qu'elle pourrait être une dimension apportant une grande plus-value aux territoires à condition de bien saisir et d'adapter les usages ruraux d'une « nature villageoise ».

La thématique des centre-bourgs a focalisé l'attention des Parcs naturels régionaux, sous l'optique de la redynamisation des milieux ruraux, des territoires de Parc et de formes

urbaines innovantes<sup>5</sup>. La thématique de la durabilité et de la performance énergétique dans les villages et leur bâti est aussi une préoccupation actuelle. Ces approches reflètent les débats actuels de la société et le contexte des **récentes évolutions législatives et réglementaires** (lois Grenelles, ALUR notamment), **déclinées par les Parcs naturels régionaux**, dont une dimension d'intervention privilégiée et celle du milieu rural et ses villages. Toutefois, le **paradoxe** est qu'en même temps, la forte préoccupation environnementale qui est montée en force en parallèle aux préoccupations des mutations de la ruralité et de l'énergie ne s'est **pas accompagnée de façon notable d'un « recentrage » ou du moins d'une prise en compte des villages et bourgs au cœur des politiques de préservation de la nature**. Si

---

<sup>5</sup> Cf. FPNR : « *Renouvellement urbain des centres-bourgs, vers une innovation sociale et économique. Les approches des Parcs naturels régionaux* ».

l'évolution de la réglementation en urbanisme a engendré une plus grande prise en compte des trames vertes et bleues, notamment par l'obligation théorique de décliner les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) à l'échelle hyper-locale des communes rurales et de leurs documents d'urbanisme, il semblerait cependant que la prise en compte effective de trames villageoises demeure incertaine et mal définie<sup>6</sup>. En effet, le passage à ces échelles semble difficilement réalisable sans des diagnostics et la reconnaissance d'éléments fins du paysage, et les conseils de méthodologie pour la déclinaison à petite échelle des SRCE semblent, même au plan des principes, incertains, du moins tels qu'ils sont formulés dans les guides officiels.

Or, à l'heure actuelle, si la recherche théorique sur ces éléments spatiaux de petite échelle est encore peu développée, on voit mal comment les objectifs de la préservation

---

<sup>6</sup> Pour illustrer le niveau d'enjeu perçu à l'échelle des schémas régionaux de cohérence écologique, un rapide sondage montre que **la mention des villages est rare** (sur 10 régions, 113 mentions) et de centre-bourg quasi inexistant (1 mention). Les enjeux notés dans ces schémas sont : la préservation de vergers, villages-bosquets, ceintures vertes (courtils dans le Nord), mares des villages ; l'enjeu d'extension ou de densification de villages-rues provoquant des ruptures de continuités.

des trames vertes et des paysages pourraient être atteints dans l'opérationnel, à travers les diagnostics de volets environnementaux des PLUs notamment. Cela serait dommageable au vu de l'enjeu stratégique que peuvent constituer les bourgs : *a fortiori* si, par leurs trames internes et leurs abords, ils sont porteurs d'enjeux spécifiques en matière de biodiversité, et en même temps, une échelle d'action publique où la traduction réglementaire et opérationnelle est financièrement et techniquement une possibilité à portée des élus locaux, surtout dans un contexte en voie de recentrage sur des documents d'urbanismes intercommunaux mutualisant les moyens.

Enjeu : D'une telle approche et de son degré d'implication de la part des Parcs, peut dépendre l'efficacité globale de la prise en compte de la biodiversité par eux et par leurs partenaires, l'effectivité de la déclinaison des trames vertes et bleue à la très fine (mais très importante) échelle, et la possibilité, si le thème semble avoir été insuffisamment pris en compte par les Parcs, d'aider à engager une réorientation des gestions et politiques locales de la biodiversité, du paysage, du patrimoine et de l'urbanisme.

## À retenir :

⇒ Quels cadres institutionnels, techniques ou opérationnels existent à ce jour dans les Parcs naturels régionaux, aptes à intégrer le bourg et sa centralité comme un objet d'étude et d'action à part entière, et une authentique prise en compte des problématiques de biodiversité et de diversité paysagère au sein de ses trames urbaines ?

⇒ Avec quels partenaires et selon quelle organisation étudier, protéger et bâtir des projets en lien avec la « nature au village » ?

⇒ Quels outils pour associer et faire participer les habitants ?

Quelques illustrations de situations de villages dans la trame paysagère, verte et bleue :



Villages de bord de mer, ou dans les marais atlantiques : quelles discontinuités ?



Village en bord de falaise, continuité pour les espèces rupicoles ?



Village en milieu bocager, avec des haies et vergers pénétrant jusqu'au cœur de la zone urbanisée.



Village en plaine agricole céréalière, pouvant constituer un espace refuge de biodiversité. Quelles conséquences d'une densification du tissu bâti ?



Village-rue marquant une rupture de continuité avec un cours d'eau. Quelles conséquences d'une densification linéaire ?



Village en bord de cours d'eau, avec plus ou moins de discontinuité pour les milieux humides attenants et les ripisylves. Quelle restauration, pour quels espaces publics et quels usages ?



## SÉQUENCE 2

# Des opérations classiques à un pôle d'excellence rural

*par Muriel Lehericy, chargée de mission urbanisme et observatoire du territoire, Parc Naturel Régional Périgord-Limousin.*

Dans le **parc naturel régional du Périgord Limousin**, la **petite commune de Saint Pierre-de-Frugie** est épaulée par le parc pour développer le village. La transformation a commencé par une action de bon sens venue du maire, qui avait pour volonté de **recréer du lien social par la biodiversité**. Cette commune est située en frange Nord de la région Aquitaine. Le document d'urbanisme à jour est la carte communale.



Saint Pierre de Frugie est située en tête de bassin versant. C'est le "château d'eau de l'Aquitaine". Elle est concernée par des territoires Natura 2000 et Znieff. **C'est une commune dynamique dans sa manière d'appréhender l'environnement**. En 2008, la commune est au plus bas : il n'y a plus d'école, pas de commerce, beaucoup de personnes âgées, ... A cette époque, l'objectif du maire est donc **d'impliquer les citoyens pour renforcer l'attractivité de la commune et améliorer le cadre de vie**.

La commune a peu de moyens. Une secrétaire tient la mairie et gère le quotidien, et deux agents travaillent à temps plein sur le territoire communal. Pour changer le village, le maire a mis en place **deux actions principales**. La première visait la **valorisation du petit patrimoine via la participation des habitants**. L'action du maire a été reconnue par la reconstruction de la chapelle. La deuxième action qui est venue dans un second temps est la **formation d'un paysagiste à plein temps, Guillaume le jardinier**. Ainsi, ce personnage communal a beaucoup de libertés et a incité le maire et les habitants à suivre de nouveaux modes de vie pour respecter l'ensemble des paramètres qui dessinent le village, notamment la biodiversité.

Suite à cette action, des choses assez simples ont été mises en place, telles que **l'enherbement du cimetière, le paillage, le fauchage, zéro pesticides, la mutualisation des matériaux, compostage de déchets verts**, etc ... Aussi, le *CPIE* (Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement) est assez actif et a lancé la campagne "un carré pour la



biodiversité".

Ils ont aussi fait **quelques actions économiques pour répondre aux questionnements qui ont poussé le maire à se lancer dans ces actions**. La mairie a mis à disposition un local communal pour le **regroupement de petits producteurs** pour permettre à la petite boutique de producteurs qui vivait de se développer. Aussi, un restaurant avait fermé il y a peu de temps. Le maire a décidé de le réouvrir. Parallèlement, le village dispose d'un écocentre, qui prône le savoir-faire local. Cela a permis au restaurant d'être réhabilité au chanvre et le four à pain a été réinstallé. Ils ont ensuite choisi les gérants sur un contrat moral avec comme critère ce que la mairie voulait et ce qu'il fallait que les gérants fassent.

**Le maire a également mis en place des actions sur les espaces publics**. Un **jardin partagé** a été mis en place sur des espaces qui étaient juste tondus. Ce jardin est développé en permaculture et les gens jouent le jeu, ils se servent dans le jardin. Une pompe à bélier permet d'arroser grâce à l'étang situé à proximité. C'est un **espace réinvesti par les écoles**. Le maire a fait cette action à la fin de son premier mandat. Au moment des réélections, les opposants voulaient tout refaire comme avant. C'est ce qui a poussé le maire à se représenter et à être réélu. Il a

également mis en place un hôtel à insectes et des nichoirs dans le village.

Récemment, il a contractualisé avec la Cellule d'Assistance Technique Zone Humide du Parc pour **gérer une zone humide communale de 2,8 ha**. Le principe de la CATZH est de proposer la gestion des zones humides aux particuliers. Un animateur propose des modes de gestion. La CATZH apporte une aide technique à la gestion de cette zone humide par le financement d'un poste d'animation. **La zone humide concernée va donc être mise en valeur et être intégrée à un chemin qui existe déjà.**

Ils ont dernièrement installé **3 ruches**. Entre temps, ils ont fait un **atlas de la biodiversité** qui a été souligné par le ministre. Le personnel communal est complètement intégré aux démarches, ce qui les motive pour faire avancer le village et partager les actions. Pour se faire, **le festival de l'arbre** est organisé tous les ans.

Le parc a relancé la commune pour essayer de faire un écoquartier, puisque la commune a subi un urbanisme éclaté et est composée d'habitats lâche. Le maire veut donc faire un **écotissement proche de la gare** pour être relié directement à Paris.

Aujourd'hui, la commune a plusieurs labels : 2 fleurs, bientôt 3, 2 étoiles au village étoilé, 22% des agriculteurs pratiquent l'agriculture

biologique, ... Les pépiniéristes travaillent avec des vivaces locales.



Le maire ne s'arrête pas là et à encore des perspectives pour l'avenir. En juillet 2015, il a découvert le système de logement passerelle au sein de l'éco-quartier de Faux-la-Montagne. Le principe est de créer un logement qui permet à des entrepreneurs de tester leur entreprise au sein du village en étant logé gratuitement pendant 1 an. Il veut donc **créer un logement passerelle à Saint-Pierre-de-Frugie et a acheté un bâtiment en ruine près de l'école et du jardin pédagogique pour le réaliser.**





Cet exemple démontre que la volonté d'un maire peut être déterminante s'il a l'accord de sa population. L'entrée paysagère et de biodiversité au sein du bourg a été le point de départ d'actions beaucoup plus vastes qui permettent un développement de la commune. On notera que le lien étroit entretenu avec le jardinier communal, qui possède des compétences importantes, a été déterminant pour réussir les premières réalisations (jardin partagé, gestion différenciée...), tremplin du projet.

Toutefois, la question de la transmission ultérieure de ces actions, et de leur transférabilité dans d'autres contextes doit être posée.



# Nature en "village" ?

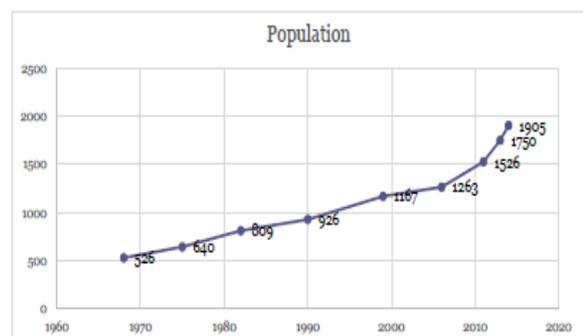
## La "nature en village" au prisme de la situation locale dans les Alpilles

*par Anne-Catherine Privat-Madelin, urbaniste-paysagiste, et Jean-Michel Pirastru, écologue, Parc naturel régional des Alpilles.*



Le Paradou est un village représentatif des communes soumises à forte pression foncière dans les Parcs : un haut niveau de valeur paysagère et de biodiversité, et des extensions bâties incontrôlées. La Directive Paysagère des Alpilles s'impose au moment de la création du PLU juste avant la création du parc naturel régional des Alpilles en 2007. Le village est composé d'un petit centre bourg qui a connu une grosse extension tendant à former une zone urbanisée continue avec le bourg de Maussane-les-Alpilles (sans SCOT ni PLUi), commune voisine. Cette urbanisation vient en rupture de continuités écologiques nord-sud, entre le massif des Alpilles et la plaine agricole, composée essentiellement de vignobles, haies, et prairies de fauches (AOP foin de Camargue).

La gestion des eaux pluviales, avec des zones humides accueillantes pour la biodiversité, notamment en frange des milieux urbains, est également un enjeu important.



Ces éléments font poser la question de la hiérarchisation des enjeux de biodiversité d'un point de vue spatial : l'intégration de « biodiversité quotidienne » dans les villages, face à des enjeux de ruptures de continuités écologiques et de menace directes sur des espèces patrimoniales rares, n'a pas le même degré d'importance

et de priorisation dans les actions de conservation et de restauration de biodiversité.

Plusieurs éléments de réponses peuvent être apportés à cette question de hiérarchisation, qui est centrale pour les Parcs compte tenu du fait que bien souvent, les centres-bourgs ne seront pas perçus par les équipes des Parcs et leurs partenaires comme les zones à enjeux de conservation/restauration de biodiversité :

- Suivant la situation dans la trame verte et bleue et de certains enjeux spécifiques, le village peut être un véritable secteur d'enjeu du point de vue strictement de la biodiversité. Au Paradou, il faudrait étudier plus finement comment se déplacent certaines espèces afin de voir si elles passent par exemple plus ou moins dans le village ;
- A certains égards mais cela resterait à vérifier, la trame urbaine du village pourrait être plus perméable à la biodiversité (éléments anciens tels que noues, vieux murs... plus accueillants pour la biodiversité que les clôtures, murs des lotissements.
- La recherche de la qualité de vie et du paysage, qui intègre la biodiversité dans

le centre-bourg, peut être systématiquement recherché comme un facteur d'attractivité renouvelé des villages. Redonner une attractivité aux villages est une des réponses à la lutte contre l'extension urbaine non maîtrisée ;

- La biodiversité ordinaire peut être un élément à mettre en avant dans des démarches participatives associant les populations des villages.

**Le Paradou est donc un village bipolaire qui a subi l'éclatement des lotissements et un accroissement de la tache urbaine irrationnel.** Il subit donc des dysfonctionnements majeurs et des problèmes de voisinage. Les problèmes qui sont apparus lors de la construction des lotissements sont **l'imperméabilisation des sols et la négation totale de l'existant.** Ces lotissements sont apparus juste avant la DPA donc la commune a pu observer l'anéantissement au fur et à mesure du temps de tout ce qui faisait paysage. La problématique de l'eau fragilise extrêmement le village et la pérennité des constructions récentes. Le but de la révision du PLU est donc de préserver, de réparer et de restaurer l'existant.

Pour réaliser le PLU, **un atelier citoyen a été mis en place**. 150 personnes y ont participé et ont échangé la manière dont ils vivent le village. Ce qui en est ressorti est la **composition particulière** de celui-ci. Il est partagé en **deux entités : le vieux village des vieux et le lotissement des jeunes**. Les générations ne se connaissent pas entre elles. Le but du PLU est donc de trouver des solutions pour accompagner le vieillissement des lotissements. Puisque le risque d'inondation est particulièrement fort, **le PLU tente de trouver des solutions et de faire de la chirurgie d'urgence pour reconnecter les équipements, diffuser les services, recréer des cheminements et retrouver un lien entre trame verte et bleue, nature et lien sociaux**.



D78C, en 2010



D78C, en 2013

**En bref...** une autre manière d'exposer la question de la hiérarchisation des enjeux au sein du réseau des Parcs :

**Une chirurgie d'urgence, à court terme :** stopper les extensions urbaines non maîtrisées et protéger les derniers corridors naturels et paysagers.

**Une chirurgie de précision, de long terme (mais pas que esthétique !)** : redonner/conservé de la nature et des éléments de paysages identitaires en centres bourgs.

Même si l'on sera tenté de sous peser ces deux types d'enjeux au prisme de la situation à court terme (la « chirurgie d'urgence » est souvent aussi plus visible pour les élus), accorder une bonne place aux paysages et à la biodiversité sera porteur d'attractivité et permettra donc d'offrir une alternative aux extensions urbaines, répondant d'une certaine manière, aux enjeux de court terme.



## SEQUENCE 3

# Quelles références sur la nature en ville pour nourrir l'action des Parcs dans les centres-bourgs ?

## *De la nature en ville à la nature en village*

*par Thierry Mougey, Fédération des Parcs naturels régionaux de France.*

Plusieurs éléments font pression sur la biodiversité. Parmi ces éléments, retenons les enjeux d'artificialisation des terres et la fragmentation des milieux, l'agriculture et la sylviculture intensive, l'introduction d'espèces exotiques invasives, la destruction directe milieux, comme par exemple par le drainage de zones humides. Les enjeux de changements climatiques ont également en forte progression et s'ajoutent à ce contexte qui rend l'adaptabilité des écosystèmes plus difficile.

### **La connaissance de la biodiversité en village :**

A priori nous avons assez peu d'éléments de connaissances sur la nature en village, souvent les inventaires sont réalisés sur les espaces de nature remarquables. Il y a quand

même les atlas communaux de biodiversité, utilisés dans les Parcs, et qui peuvent être de puissants outils de participation/sensibilisation. Nous savons à travers les indices tels que le STOC (pour les oiseaux communs) qu'une régression forte de la richesse spécifique est observée, y compris pour les oiseaux des milieux anthropiques. Les bases de données naturalistes, telles que SILENE, ou ceux qui sont présentés dans la présentation suivantes, présentent l'intérêt de pouvoir être participative, mais pèchent par leur grand nombre et leur manque de connexions.

Il y a donc des marges d'améliorations importantes de la connaissance de la nature en village qui peut être une opportunité pour

associer la population à des projets plus vastes.

**La question de la nature dans les zones agglomérées est largement traitée en milieu urbain mais pas ou peu dans le cas de villages ou centres-bourgs.**

**Pour qualifier les enjeux de nature en village, on retiendra :**

- Parler de degré de naturalité, plus que de nature *versus* espaces artificialisés. Le type de sol et le degré d'anthropisation, le type de végétation, sont de bons indicateurs généraux de ce degré de naturalité et des services écosystémiques rendus par les différents espaces que l'on retrouve en village [cf. *La nature en ville, La revue foncière novembre-décembre 2015 et rapport CESAT « vers une gestion durable des sols-supports des espaces verts »*].
- La gestion des espaces naturels ou semi-naturels et leur degré de « naturalité » (utilisation de pesticides, fréquence de tontes, espèces locales, présence de murs infranchissables...) est un des facteurs si ce n'est le facteur majeur pour permettre un maintien de biodiversité en ville. Plusieurs labels nationaux existent et qualifient ces espaces, notamment "Végétal local et vraies messicoles". Ce label est porté par la fédération des conservatoires de botanique nationaux. Les parcs en sont membres. Le but

de ce label est de mettre en avant les critères qui permettent le développement du végétal local. Le label « villages fleuris » intègre désormais plusieurs critères environnementaux et de biodiversité,

- La problématique des espèces invasives exotiques, qui peuvent avoir leurs origines dans ou aux alentours des bourgs (espaces rudéraux, gravats, bords de cours d'eau en agglomération, espaces gérés par des tontes trop fréquentes...). Il y a donc là un enjeu d'importance dans les projets de revitalisation de ces espaces.

L'implantation dans la trame verte et bleue est aussi un déterminant fondamental du niveau d'enjeu de la nature en village [cf. *page 8, exploration d'un thème méconnu...*]

- Certaines espèces ne vivent qu'en milieu bâti ou utilisent les milieux des zones agglomérées dans tout ou partie de leurs cycles de vie. Elles **sont parfois rares ou protégées.**

- Enfin, il faut mentionner les enjeux de « trame noire », des espaces urbanisés sans éclairages la nuit pour ne pas créer des « milieux puits » ou gêner l'activité nocturne de certaines espèces. Le niveau de fréquentation humaine est *a priori* inversement proportionnel à la fréquentation des espèces sauvages.





Plusieurs expériences témoignent de ces recherches, comme "on sème à Montreuil" ou "un carré pour la biodiversité". L'expérience "capitale française de la biodiversité" est très porteuse d'espoirs pour les communes de taille relativement importantes mais il n'existe pas de catégorie en dessous de 2000 habitants. Les Parcs devraient-ils se positionner pour proposer de nouvelles catégories pour les petits villages ?

En définitive, l'enjeu de sensibilisation et de participation des citoyens, notamment à travers ces labels, est peut-être, dans beaucoup de cas, plus importante et fédératrice que les seuls enjeux de conservation et de restauration de la biodiversité à l'échelle des centres-bourgs/villages. Passer par la culture vivante peut être aussi une bonne piste pour sensibiliser les habitants [cf. *références complémentaires dans « pour aller plus loin »*].



# Présentation de l'expérience

## « Sauvages de ma rue »



par Jennifer Carre de l'association Tela Botanica.

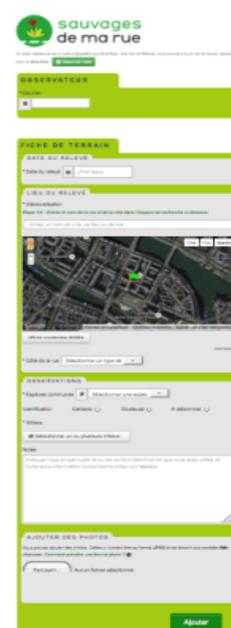


**Le but de l'expérience Sauvages de ma rue est de rencontrer les citoyens, de leur expliquer et de valoriser la biodiversité.** Cette expérience est menée par l'association Tela Botanica, dont le principe premier est la mise en réseau de personnes sur le web. **Le but de l'association est d'accompagner les botanistes et de créer un réseau sur le web pour développer la biodiversité en ville, en village.** Pour partager les productions de l'association, il y a une licence libre qui a pour objectif de promouvoir les sciences botaniques. L'association compte 27000 inscrits et environ 3/4000 personnes sont réellement actives.

L'expérience **sauvages de ma rue** a été montée avec le muséum d'histoire naturelle et le but est **de comprendre les dynamiques de la population végétale en ville en menant une sensibilisation à l'intérêt des plantes et de la botanique.** Cette sensibilisation permet d'accompagner les politiques à réduire les pesticides.

Ce programme a été créé en 2011 et a pour but de répondre à plusieurs questions: **Comment la nature se comporte dans un milieu fragmenté ? Comment les espèces sont-elles réparties ? Existe-il une différence entre ville et village ?** Plusieurs outils existent pour mener à bien cette enquête.

Ce sont principalement des outils de saisie : une galerie photo, des détails, des cartographies rassemblent entre 400 et 500 personnes par jour sur PlantNet. Ces personnes se réunissent pour réussir à identifier les plantes. Aujourd'hui, il existe des **déclinaisons nationales de ce programme.** Par exemple, le PNR du Luberon a ancré des manifestations. En 2016, il doit y avoir une passation du programme à deux associations : CPIE et E4.





Une autre expérience menée par Tela Botanica est **l'observatoire des saisons**. L'objectif de cette expérience est **d'observer le rythme de la nature sur des arbres et arbustes communs en sensibilisant par l'action**. Cette sensibilisation permet aussi de faire prendre conscience du **changement climatique**. Le but est que les gens s'intéressent à leur nature du quotidien grâce à des petites choses au départ. Cette action est **portée par le CNRS** et permet de pratiquer et de se former à la botanique. Cette formation passe par le suivi de fiches de protocoles bien définis. Pour participer au programme, l'inscription est obligatoire pour pouvoir questionner les gens et vérifier les informations qu'ils partagent via la plateforme web. Le programme existe depuis 10 ans et l'interprétation des données commence à porter ses fruits.

Le programme **Smart'Flore** n'est cette fois-ci pas une science participante. **Cette application a pour but de reconnecter les gens à la nature en leur apprenant à interpréter ce qu'ils voient**. Cela leur permet d'avoir des clés pour aller plus loin. Le PNR des Baronnies a mis en place un guide sur un sentier dans le parc. **L'originalité est qu'il y a un outil sur le web qui permet de rédiger des fiches de manière collaborative**. C'est une opportunité qui permet de s'associer avec d'autres personnes pour créer des sentiers, des promenades. C'est un outil concret qui permet de s'engager dans quelque chose. 3700 personnes sont inscrites. Ces inscriptions comptent des groupes scolaires, des associations. Il s'agit d'un outil de sensibilisation et de récolte d'information pour les chercheurs.



**Il existe un collectif de sciences participatives à l'initiative de la fondation** Nicolas Hulot et de l'union nationale des CPIE. Tela Botanica et la fédération des PNRs en font partie. Ce collectif regroupe un annuaire des sciences participatives qui regroupe déjà 150 programmes.

Par ailleurs le MEDDE travaille en ce moment à un outil de mobilisation à travers les agendas 21.

**En bref...** Il existe déjà une multitude d'outils de connaissance et de science participative sur la biodiversité. Des passerelles avec la revitalisation des centres-bourgs restent à réaliser.

Sauvages de ma rue est un observatoire des plantes sauvages urbaines, co-fondé par le Muséum national d'Histoire naturelle et Tela Botanica. Il fait partie du programme de sciences participatives du Muséum, Vigie-Nature.



sauvages  
de ma rue



Tela  
Botanica



MUSÉUM  
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

VIGIE**NATURE**  
Un réseau de citoyens  
qui fait avancer la science

## La nature en ville, un levier d'atténuation des changements climatiques ?

*par Mélanie GUIOT, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.*

Les éléments supports de paysage et de biodiversité en ville remplissent également des fonctions climatiques : en régulant et en limitant les phénomènes climatiques extrêmes (fortes chaleurs, vagues de froid, risques d'inondations...), en captant et stockant le CO<sub>2</sub> atmosphérique (végétaux et en particulier ligneux, sols au fonctionnement naturel, zones humides).

Pour donner un ordre de grandeur, pour stocker les émissions de gaz à effet de serre d'un français moyen par an, il faudrait entre 150 et 750 arbres.

Une étude a été réalisée par Plante & Cité sur l'empreinte carbone. Pour influencer sur l'empreinte carbone, plusieurs paramètres de notre vie quotidienne peuvent être modifiés. Dans un premier temps, il faudrait mettre en place une **meilleure isolation du bâti**. Les toitures végétalisées peuvent être de bons

isolants (cf. photo caméra infrarouge des déperditions de chaleurs du bâtiment) et peuvent aussi être attractifs pour une certaine biodiversité et dans certains cas favoriser l'intégration paysagère du bâti.

De la même manière, les « coulées vertes » formées par les rivières, les haies qui pénètrent dans les bourgs, régulent le climat local et jouent des rôles de stockage de carbone, en même temps que les espaces attenants peuvent être supports d'autres usages (transports actifs agréables et ombragés...).

Pour cela, il faut limiter le développement des îlots de chaleur urbains et réguler le coefficient de biotope. Le coefficient de biotope permet de définir un **seuil minimum de présence de sol végétalisé à l'intérieur du parcellaire**. Ce seuil pourrait se traduire en pourcentage à la parcelle dans les documents

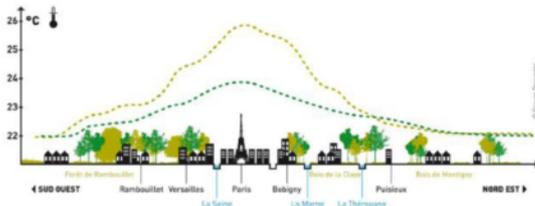
d'urbanisme. Cela pourrait favoriser l'implantation de la végétation dans les espaces privés par la planification. Toutefois, on a vu dans une précédente intervention que la qualité et la gestion de ces espaces avait une grande influence sur la biodiversité et même le paysage (par exemple, gazon au carré vs prairies en fleurs) et que la réglementation sans adhésion du public ne serait pas efficace.



plus problématique, et liée à la sensibilisation des habitants aux bonnes pratiques.

*[Nb: La préservation de sols non imperméabilisés au pied des murs des anciennes bâtisses à un rôle important du point de vue climatique et énergétique, car cela permet une régulation de l'hygrométrie des murs et donc cela joue favorablement sur le confort thermique des bâtiments. Laisser du sol libre au pied des bâtiments est aussi favorable à la biodiversité et aux paysages, à condition de ne pas traiter à l'herbicide systématiquement les pieds de murs...]*

**La nature et le confort climatique : lutter contre les îlots de chaleur ur**



La gestion des eaux à travers la création de mares, de noues paysagères, de bassin d'orages et de toitures végétalisées, permettent une meilleure adaptation aux changements climatiques et notamment les phénomènes extrêmes, mais permet également de rendre le quotidien plus agréable. La gestion des parcelles privées est

Toutes ces aménités positives rendues sur le climat, produites par des éléments de paysage et de nature en ville, n'ont pas ou peu été étudiées à l'échelle des villages. Il est possible que leur impact sur le climat local soit moindre dans le cadre des bourgs compte tenu de leur taille, et dépende en tout cas fortement du contexte bioclimatique dans lequel le village s'inscrit (la végétation et les sols libres auront par exemple plus d'importance en secteur méridional soumis à des risques de crues...).

# Construction collective de pistes d'actions pour l'émergence d'une "nature en village"

*Peut-on construire un projet de développement pertinent, transversal et, à partir de l'entrée biodiversité et diversités urbaine, paysagère, culturelle, sociale ?*

Dans la dernière partie de la journée d'échanges, il a été proposé de réfléchir à des principes possibles et des pistes d'action concrètes. L'idée a été de procéder par ordre selon les trois échelles d'implication du bourg ou du village dans la question de la biodiversité : le centre-ancien bâti, le rapport et l'insertion du village à ses abords ruraux (et son insertion dans les trames verte et bleue), et les limites du village en elles-mêmes, à l'interface avec l'extérieur.

## 1. IDENTIFIER ET S'APPUYER SUR LES « ÉLÉMENTS SUPPORTS » ET LES CRITÈRES D'ACCUEIL POUR LE VIVANT ?

### A. Dans les centres anciens des bourgs et villages.

Relativement au centre du bourg, l'attention a été portée sur le caractère souvent ancien de sa trame bâtie, ce qui suppose diverses caractéristiques précises, distinctes de la ville et même à certains égards distinctes de celles de centres anciens des villes. Ces caractéristiques contribuent toutes à la prise en compte de l'espace central ancien du bourg ou du village comme **support d'accueil** potentiel privilégié pour le vivant.

### A.1 La triade Minéralité – Irrégularité - Densité induite par le bâti vernaculaire des centres villageois :

Le centre des villages est souvent marqué par le bâti ancien, dont les volumes et l'agencement répondaient à l'origine à d'autres fonctions qu'aujourd'hui : échoppes, fonctions agricoles, déplacements à pied ou animal... de fait, son gabarit est étroit, ses volumes, fruits de l'accumulation et de l'adaptation dans le temps long, réalisés sans plan, sont de natures diverses et **non-standardisées**. C'est donc le **règne de l'irrégulier**, qui par définition alterne à haute fréquence les « vides » et les « pleins ». La densité du centre ancien du village est **une**

**densité faite de vides, d'anfractuosités.** La possibilité est accrue pour constituer ce qui aux yeux des naturalistes est le plus important : des « niches » écologiques pour les espèces animales et végétales. Tout est cloisonné, mais tout est poreux.

- Dans cette irrégularité, la **nature minérale du bâti ancien**, notamment de ses sols (pavés, dalles, calades) ses textures (pierre apparente, enduits) ou ses toitures (terre cuite ancienne) joue un rôle important. Cette minéralité est par nature **poreuse au vivant** : les « vieilles pierres » par leur disposition s'opposent à l'homogénéité qui est encore souvent recherchée grâce aux matériaux et revêtements modernes (bétons, enrobés), imperméables à l'eau, aux végétaux, etc. Le centre ancien des villages peut donc constituer un substrat, un support d'accueil riche de possibilités pour le vivant : dépôt et constitution de micro-sols, flore spontanée en façade, sur les toitures, tuiles et irrégularités de façades servant d'abris à la faune... Alors qu'on réduit souvent le tournant écologique de l'urbanisme, le « verdissement » des villes à une histoire de « végétalisation » (artificielle), on néglige souvent trop la prise en compte du substrat : une minéralité intelligente, qu'elle soit involontaire et héritée de l'histoire, ou peut-être, organisée dans le futur peut être le précurseur d'un vrai

« verdissement », c'est à dire d'une biodiversité riche et « utile » ?

*Un atout pour le cadre de vie et la diversité urbaine, paysagère, sociale :*

L'irrégularité de la trame bâtie ancienne permet l'existence de **supports multiples d'usages en extérieur pour les habitants** : familles, enfants, personnes âgées, promeneurs, visiteurs, voisins... (lieux où s'asseoir, rue à s'approprier, placettes et terrasses de café, jardinets...). De plus, l'irrégularité et le gabarit restreint de la trame bâtie ancienne sont une garantie de **sécurité pour les piétons et les enfants** vis à vis des voitures. En outre, d'un point de vue énergétique, la minéralité dense et emboîtée de la trame bâtie ancienne constitue de fait une richesse des situations d'ensoleillement, des situations d'abris (facilité climatique et thermique, à condition de régler la question de l'isolation des bâtiments). Enfin, l'irrégularité et la diversité de formes et de provenance historique de la trame bâtie ancienne des centres villageois porte de fait une grande **diversité d'apparence du paysage urbain**, à l'inverse de la monotonie des programmes urbains standardisés et souvent d'apparence uniforme. Toutefois, quelques conditions *sine qua non* ont été soulignées par les participants. D'abord, vivre dans l'irrégulier et suppose de penser autrement le rapport à la voiture. Le divorce total avec la

voiture n'étant pas une fatalité à l'échelle modeste d'un village : sans accéder à la trame urbaine ancienne et étroite, l'accès peut être toutefois envisagé en tangente au centre. Ensuite, réussir à ériger en modèle de confort attractif la vie dans les petits volumes du bâti ancien et la proximité de voisinage, le nouveau rapport social (ou la redécouverte d'un rapport ancien aux autres ?), lui-aussi décloisonné, semi-collectif, qu'induit ce milieu, à l'opposé du modèle pavillonnaire individuel ?

*Un double-atout ? Vivre dans la densité « poreuse » du centre-ancien, en proximité avec la nature ?*

Les « services » rendus par la « nature au village » peuvent décupler les qualités possibles du cadre de vie dans les centres anciens des bourgs, et éventuellement régler une partie des problèmes qui s'y posent : ombrage et climatisation naturelle ne requérant pas de moyens techniques et d'éco-ingénierie hétérogènes à l'apparence ancienne du village (murs et toitures végétalisées) par : le développement d'arbres compagnons des maisons, de pergolas végétalisées, le maintien des fontaines et écoulements d'eau en surface favorables à la biodiversité (quitte à contredire par dérogation locale les politiques d'économie des ressources en eau et de suppression des fontaines à circulation libre) ;

*Organiser la « porosité architecturale au vivant » dans les cœurs anciens des centres-bourgs. À l'échelle du bâtiment et de sa restauration ?*

Il a été évoqué la possibilité de développer des **actions pilotes** communes et faire coopérer davantage le milieu des monuments historiques (conservation, restauration – architectes et services du patrimoine) avec les naturalistes, pour **inclure des mesures de maintien et de développement de la nature au village dans la restauration du bâti ancien des centres-bourg.**

*Exemple : La LPO (Ligue de Protection des oiseaux) a d'ores et déjà lancé diverses opérations pilotes afin d'inclure dans les modes de gestion et d'action des acteurs du patrimoine des mesures de conservation et de renforcement des niches écologiques dans le bâti ancien. En effet, souvent et bien involontairement, la restauration et l'entretien, s'ils respectent l'intégrité historique ou le caractère architectural des bâtiments, passent encore par une forme de stérilisation des surfaces (façades ou sols) ou de colmatage des anfractuosités. Toute présence du vivant n'est pas antinomique avec une préservation durable du bâti.*

Ces types de mesures pourraient être intégrées : dans les Chartes et conseils des Parcs, dans les servitudes de protection des sites et monuments historiques de l'État ou des communes : dans les AVAP (Aires de Valorisation du Patrimoine), les périmètres inscrits ou classés au titre des monuments historiques, les Sites inscrits et classés, les futurs statuts de « Cités historiques » et les éventuels PLUP (Plans locaux d'Urbanisme Patrimoniaux) ou dans le volet « trame verte et bleue » des PLU ordinaires.

### **A.2. L'abandon relatif et le délaissement des centres des bourgs et villages : un handicap à tourner en atout ?**

C'est un aspect que les acteurs du monde rural et des Parcs évoquent immédiatement. Alors que l'abandon est souvent perçu uniquement comme quelque chose de négatif, à la fois cause et signe de désertification des centres de village et comme menace sur le patrimoine bâti historique, il peut à l'inverse être un atout pour la biodiversité et pour la reconquête humaine des centres des villages. Il a été souligné que les délaissés ou les îlots bâtis ruinés peuvent être des opportunités de projets.

Atouts pour le vivant : les traditionnels « délaissés » et « dents creuses » qui deviennent des friches villageoises

potentiellement riches du point de vue de la flore et des habitats pour la faune pourraient être reconnus comme éléments relais ou refuges de la micro-trame verte du village, sanctuarisés et entretenus de manière minimaliste pour demeurer à un statut donné de leur développement végétal ne mettant pas en péril le bâti des abords. Ils pourraient être recensés, considérés dans le réseau qu'ils forment entre eux au même titre que les espaces verts publics ou les jardins privés.

Atout pour le cadre de vie et la diversité urbaine, paysagère, sociale : toutefois, les « délaissés » et dents creuses sont souvent des espaces et volumes de dimensions réduites et de formes difficiles à exploiter pour des projets architecturaux nouveaux. Aussi, à côté de petits délaissés éléments d'une trame verte villageoise, pourraient être réhabilités des cœurs d'îlots bâtis entièrement selon les standards et techniques contemporaines mais en lien avec la micro-trame verte villageoise et les réseaux d'îlots de nature (en ménageant une cour connectée aux délaissés et friches par exemple).

Un double-atout ? Avec la biodiversité, faire de l'abandon relatif des centres-bourgs un avantage et le germe d'une renaissance ? Les façades anciennes pourraient peut-être être conservées comme éléments patrimoniaux et comme éléments-supports de biodiversité. De plus, ce type d'éco-quartiers ne mobiliserait

pas l'imagerie des nouvelles technologies vertes (murs et toitures végétalisés) mais celle, à la fois nouvelle et traditionnelle, de la rue villageoise jardinée, de la friche urbaine. Le centre ancien du village serait à vivre comme une sorte de rocher jardiné dans lequel s'intégreraient de nouvelles habitations modernes.

### **A.3. Dans la rue villageoise, entre privé et public : des effets de « fronce » et des « frontages » à favoriser ?**

Au-delà des simples alignements arborés, parc ou jardins... la rue villageoise est souvent un espace au statut informel : bien que officiellement publique, elle est de manière privilégiée, en ce qui concerne les ruelles piétonnes notamment (car trop étroites pour les voitures) souvent appropriée en partie par les habitants, riverains et usagers : terrasses improvisées, plantes spontanées encouragées, micro-parcelles jardinées, plantes en pot, etc. Dans la coutume villageoise, le statut réel de la rue et du partage des usages qui y prennent place est souvent flou entre privé et public. C'est en partie un héritage historique : nombre de régions ont vu des coutumes orales et traditions d'usage semi-privé ou semi-collectif des abords des maisons pour le travail, parfois encore lisible sur le parcellaire des cadastres anciens, gommées par le droit de propriété moderne. Ces espaces, souvent

des bandes de part et d'autre de la rue, très minces mais stratégiques, appelés dans le nord de la France « *patecs* » et portant d'autres noms ailleurs, subsistent parfois de fait. Et ressemblent souvent à de véritables bandes végétales ou forêts de pots, de niches, de bancs propices à la faune. Cette dentelle insère ou amplifie l'irrégularité qui peut manquer au front des façades, comme une véritable *fronce* (à l'image du découpage de la feuille de fougère) vivante pour les hommes, les animaux, les plantes.

Certains aujourd'hui, alors que la même tendance est retrouvée dans les quartiers des grandes métropoles nord-européennes (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Suisse, Scandinavie) à travers le jardinage des pieds d'arbres urbains et du pied du front bâti, tentent de remobiliser cette tradition. Sous l'appellation de « frontages »<sup>7</sup> urbains, sont négociés, dans certaines communes, l'aménagement des abords de voirie en pleine terre et l'entretien participatif des végétaux par la population, soit chaque riverain, soit collectivement. Les apports au cadre de vie et au vivre-ensemble sont évidents.

### **B. Dans la ceinture et les zones contemporaines des villages**

---

<sup>7</sup> Cf. Nicolas Soulier, *Reconquérir les rues : exemples à travers le monde et pistes d'actions*, Ulmer 2012.

Concernant la périphérie des bourgs et villages et son éventuelle urbanisation de logiques, de formes et de dimensions différentes de celles des centres anciens, les participants de la journée d'échange ont d'abord eu tendance à y voir quelque chose de radicalement différent des centres de village. En effet, les remarques ont été faites que les lotissements et l'habitat pavillonnaire par exemple, ou les zones d'activités, présentent des formes qui prises individuellement peuvent paraître aux antipodes de niches écologiques accueillantes comme peuvent l'être les maisons anciennes dans la densité du bourg. En effet, l'habitat individuel étalé et peu dense, la régularité, le lissé de l'architecture, semblent antinomiques. Pourtant, la faible densité du bâti contemporain individuel peut à l'inverse être un facteur de porosité à la biodiversité.

En fait, tout semble se jouer sur la nature précise des parcelles entre les maisons : s'agit-il de jardins, plantés ou non ? S'agit-il de surfaces nues, imperméabilisées (on le voit souvent) ? S'agit-il de surfaces traitées et donc toxiques ? Et aussi et surtout de la nature des limites : bien que le bâti soit discontinu, le parcellaire y est souvent hypercloisonné afin de marquer les frontières de voisinage, voire de s'isoler de l'extérieur. Tout dépend donc de la nature des frontiè`  
sont-elles des murs opaques ? Des gril

ou palissades perméables, des murs de pierre ? Sont-elles des haies ? Les listes de préconisations aptes à convertir écologiquement les abords des pavillons et les lotissements existent. Il a été remarqué que les mêmes caractères contribuent à supprimer le lien social et, aux yeux de certaines catégories de population, à amoindrir la qualité de vie des habitants eux-mêmes.

En outre, les mêmes questions spatiales, sinon sociales, pourraient se poser pour en ce qui concerne les zones d'activités.

Quoi qu'il en soit, dans l'hypothèse où ces nouveaux quartiers ou zones seraient des lieux inhospitaliers faisant obstacle au vivant ou faisant enclave dans le maillage de biodiversité des trames verte et bleue, il a été proposé de considérer la pertinence de l'application possible d'une logique de « compensation » : compenser les surfaces « perdues » pour la biodiversité par des surfaces équivalentes de parcs, espaces verts, jardins ou zones naturelles. Comme s'il suffisait de compenser du « plein » par du « vide » (vert).

Il a toutefois été remarqué au cours du débat que les qualités d'accueil de la biodiversité constatées et apparemment inhérentes au

le bâti ancien du centre de village était  
*Jardins et ruelles enherbées à Florence, Italie. (photo : G.Soulard)*

où les pleins sont énormes et les vides, minuscules mais disséminés partout.

Aussi, penser en termes de densité associée à un « plein » urbain non-favorable à la biodiversité et à des « vides » verts qui seraient des surfaces d'accueil a fini par apparaître comme une fausse entrée, mettant en question des outils de gestion urbaine qui existent déjà, notamment l'idée de « coefficient de biotope » qui mesure uniquement la proportion de surface « verte » d'une parcelle, dans une optique purement quantitative, alors que c'est **une approche qualitative**, un « *taux de porosité* » prenant en compte la diversité intrinsèque des espaces dans leur capacité de support du vivant, qui paraît, après les échanges de la journée, pertinente.



*Sougé-le-Ganelon, Champfrémont, PNR Normandie-Maine*

# SYNTHESE

On peut retenir des grandes orientations reformulées ci-dessous selon les trois grands axes de travail : comment apprécier le niveau d'enjeu, les éléments supports de paysage et de biodiversité aux différentes échelles, et enfin l'organisation interne et externe des partenariats et de la participation des habitants.



## **Nous devons mieux prendre conscience des enjeux de biodiversité et paysages en centre-bourg**

**>Au même titre que les villes, les villages méritent et doivent revendiquer de bénéficier d'une politique de « nature en ville » mais fidèle à leur identité ;**

> Le paysage et la biodiversité ne sont pas une case que l'on cocherait en fin de politique de revitalisation, mais bien un élément support incontournable pour construire le projet de village dès l'amont ;

> Le village/centre-bourg doit être pensé comme carrefour du développement durable au sein de bassins de vie ruraux : il doit être ou devenir une vitrine (vivante) d'un développement intégrant nature et paysages.

> A l'issue de la journée, il apparaît que, sauf cas exceptionnel ou remarquable et sous réserve d'approfondir la connaissance, les villages seront rarement l'épicentre des enjeux de conservation de la biodiversité. En revanche, l'entrée paysagère, la participation des habitants, la sensibilisation à la biodiversité quotidienne sont les points d'appuis indiscutables de toute politique de revitalisation des centres-bourgs (cf. § 3 ci-dessous).

> L'appréciation des enjeux et la définition de niveaux d'actions doit s'apprécier en croisant les regards écologiques/urbanistes des Parcs en intégrant l'ensemble des fonctions remplies par les éléments paysagers et de biodiversité, et les niveaux de menaces (cf. §3 ci-dessous).

> Intégrer davantage de paysage et de biodiversité dans les politiques de revitalisation doit être visible dans l'espace et constituer une plus-value pour favoriser l'attractivité des centres-bourgs.



## Non négociable : les inconditionnels des Parcs dans l'intégration des éléments paysagers et de biodiversité pour la revitalisation de centres-bourgs

- > Préserver et restaurer au maximum les éléments paysagers anciens des centres bourgs : vieux murs, noues et fossés ouverts et végétalisés, mares, vergers, vieilles haies basses et haies vives aux essences diversifiées, certaines friches... ; Ces patrimoines restent à révéler aux populations, par tous les moyens (participation, inventaires, règlements de PLU...)
- > Dans les créations nouvelles, éviter les murs en parpaings et clôtures, les espèces exotiques, les bassins de rétentions d'eau bâchés, les rectifications et busages de cours d'eau, la destruction de zones humides, l'imperméabilisation des sols, les culs-de-sac et l'absence de places publiques ;
- > Mettre en œuvre des parkings perméables (végétalisés ou pas) simples, permettant des usages multiples ;
- > Utiliser de façon raisonnée et intégrée l'utilisation de toits et façades végétalisées, sans forcément en faire un objectif majeur de préservation de biodiversité ;
- > Associer les habitants et les amener à participer directement à la « renaturation » de villages ;
- > Mettre en avant les services rendus par les éléments paysagers et de biodiversité des centres-bourgs : déplacements actifs (vélo, marche...), régulation climatique/stockage de carbone, prévention des risques, sensibilisation des habitants, espèces mellifères et « trame du goût » (oliviers, vergers,...), esthétique/identité.
- > Restaurer le bâti ancien dans les règles de l'art, en ménageant éventuellement des habitats favorables à l'accueil de certaines espèces (hirondelles, martinets, chiroptères par exemple) ;

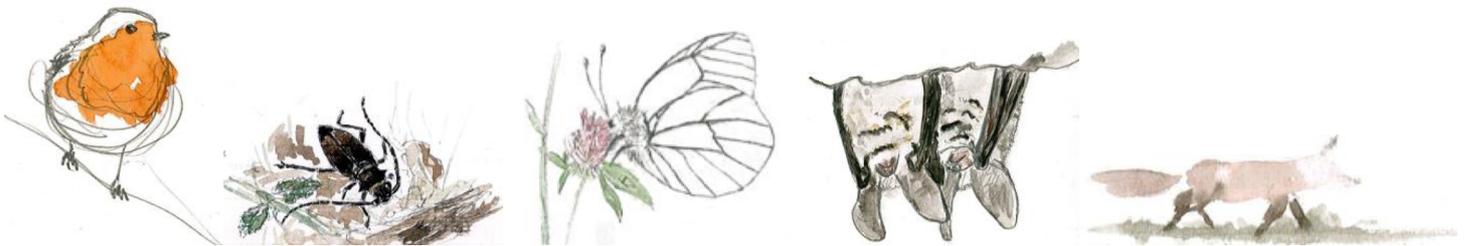


Comment	faire	ensemble	?
	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Les Parcs ont besoin d'un haut niveau de connaissance technique sur les bonnes pratiques : toitures et façades végétalisées, aménagement des cours d'eau et parking végétalisés, type de gazon à promouvoir, labels existants (Ecojardin, EMAS pour la qualité des zones d'activités...). Afin de permettre aux Parcs de pouvoir jouer leur rôle en termes d'innovation sur le sujet.</li><li>➤ Les équipes de Parcs doivent croiser leurs disciplines, et s'accorder sur la priorisation des enjeux et sur l'utilité de s'intéresser à une possible « nature au village » (cf. §1 ci-dessus).</li><li>➤ Les Parcs doivent tenter de rassembler et/ou de générer les données sur les paysages et la biodiversité à l'échelle centre-bourg/villages dans le cadre d'un programme de revitalisation. Cette dimension de connaissance, indispensable aux actions, est un levier majeur d'association des habitants.</li><li>➤ Les partenaires extérieurs peuvent et doivent être rassemblés en amont des projets de bourgs. Les jardiniers et employés communaux sont des leviers (ou des freins s'ils sont mal associés) indispensables et incontournables pour réussir ;</li><li>➤ Pour faire adhérer les élus, le changement doit se voir, se traduire dans l'espace par exemple avec des vivaces etc. Le suivi photographique est ici aussi primordial.</li><li>➤ Le manque d'acceptation sociale des « herbes folles » et de la nature dans les villages est un frein que les Parcs doivent anticiper et tenter de lever (éducation...).</li></ul>		



# Annexe 1

## Pour aller plus loin



### **Le programme "Mon Village, Deux-Sèvres, Espace de Biodiversité":**

<http://blogpeda.ac-poitiers.fr/biodiversite-village>

L'objectif ultime du programme est de construire une relation entre la société et son espace environnant (le territoire), autour de la gestion d'un bien commun, la biodiversité. Il s'agit d'un programme très ancré dans le territoire et en lien étroit avec les écoles (volet scolaire), les mairies, les apiculteurs (ruchers communaux) et les habitants.

Le territoire choisi fait partie de la Zone Atelier CNRS « PLAINE ET VAL DE SEVRE ».

Responsable du programme: Sylvie HOUTE (Centre d'Etudes Biologiques de Chizé – CNRS, équipe AGRIPPOP) [houte@cebc.cnrs.fr](mailto:houte@cebc.cnrs.fr)

### **Article à paraître en avril 2016 dans la revue Espaces naturels démontrant l'utilité d'un partenariat artistique pour accompagner le retour des plantes spontanées dans nos rues:**

Le Siel, syndicat mixte des étangs littoraux, structure de gestion pour les étangs palavasiens, anime depuis 2008 le programme Vert Demain. L'objectif principal de ce programme est l'abandon des produits phytosanitaires sur ce territoire fragile en accompagnant les collectivités, les professionnels mais aussi les particuliers.

Après 7 années d'effort, 2 communes ont atteint le « 0 phyto » et 5 s'engagent dans la dernière ligne droite. Devenant exemplaires, ces communes s'engagent aujourd'hui dans une démarche démonstrative auprès de la population.

### **L'Index de Singapour (City Biodiversity Index – Indice de biodiversité de la ville):**

Cet index propose 23 indicateurs portant sur la biodiversité indigène dans la ville, les services écosystémiques de la biodiversité urbaine et la gouvernance et la gestion de la biodiversité urbaine.

# Bibliographie indicative

BOUTET D., YUENGE J.L., 2013. Etude CESAT « *vers une gestion durable des sols-soutiens des espaces verts : maintien et développement des fonctions et services*. Exemple de l'agglomération tourangelle.

Boutet, D. , *Pour un urbanisme rural*, L'Harmattan, 2004.

Canton de Vaud (Suisse), 2010 Année internationale de la biodiversité : « La nature en ville et dans les villages ».

Clergeau Philippe, *Une écologie du paysage urbain*, éd. Apogée, Rennes, 2007.

Dibie, Pascal, *Le Village retrouvé, essai d'ethnologie de l'intérieur*, Éditions de l'Aube, 1979 / 2005.

Dibie Pascal, *Le Village métamorphosé, révolution dans la France profonde*, (analyse romancée d'un ethnologue)

Le Goff, Jean-Pierre, *La fin du Village*, Gallimard 2012. (sociologie)

Machon Nathalie (MNHN), *Sauvages de ma rue, guide des plantes sauvages des villes de France*, Le Passage, 2012.

Maisons paysannes de France, « Les murs de clôture », Hors-série 2014.

Maisons paysannes de France, no 187, «Les abords de la maison ».

Martin J-B – Laplantine F. , *Architecture et nature. Contribution à une anthropologie du patrimoine*, PUL, 1999.

Mésini Béatrice, « Eco-habitat rural dans les Alpilles : entre rétrospective et prospective, repenser le mutualisme homme-milieu

Némoz Sophie, « Les mécanismes d'imbrication du patrimoine rural dans l'habitat durable. Sociologie d'un processus innovant ». Colloque Le patrimoine bâti et naturel au regard de la question du développement durable, Université de Rouen, 2011.

Référence du CERTU enquête sur l'utilisation des espaces intra urbain. Pierre Donadieu

Soulier Nicolas, *Reconquérir les rues : exemples à travers le monde et pistes d'action*, Ulmer, 2012. (sur le frontage en devanture des maisons des villes et villages comme espace possible de naturalité).

Trochet, Jean-René, *Les maisons paysannes en France et leur environnement*, Créaphis, 2007.

Younès Chris, « Reliances et résiliences. Vers un nouvel âge d'écologie urbaine ? », Colloque Le patrimoine bâti et naturel au regard de la question du développement durable, Université de Rouen, 2011.

COLLECTIF, 2010. Ateliers territoriaux du Grenelle de l'environnement, élus et étudiants dessinent un nouvel avenir, Action du PNR Normandie-Maine sur la trame verte et bleue en ville, communauté urbaine d'Alençon. ETD/DATAR, 119 pages.

#### Autres sources d'inspiration :

Bruit du frigo avec le concept de refuge en ville (Bordeaux)

LPO –Drôme / CAUE 26 : Fiche « Biodiversité et bâti : comment concilier nature et habitat»

<http://www.metropolitiques.eu/Faire-place-a-la-nature-en-ville.html>

Alain Freytet, Paysagiste Dplg réputé, a expérimenté l'aménagement minimaliste (et potentiellement adapté à l'accueil de la biodiversité) dans nombre de projets de villages et de bourgs, essentiellement dans la Creuse.

Un spectacle sur la nature en ville: « trop de Guy Béart tu Guy Béart », par la compagnie Victor D.

## Annexe 2 : Piste méthodologique

### Préconisations des auteurs pour évaluer les enjeux, à l'issue du séminaire

Plusieurs critères pourraient être utilisés pour évaluer le niveau d'enjeu de la nature en village au sein des communes de chacun des Parcs :

- **L'intérêt écologique de la conservation** (sous critères : localisation dans la trame verte et bleue, rareté des habitats et des espèces présentes, richesse spécifique) ;
- **L'intérêt en restauration écologique et paysagère** (Niveau d'absence d'éléments supports – vieux murs, vieilles haies...)
- **Le niveau de la demande sociale** (sous critères : degré d'inaccessibilité de la nature environnante, l'absence d'espaces publics à sol perméable, l'absence de jardins privatifs, la qualité des usages des particuliers au regard de l'enjeu biodiversité et paysage, présence d'écoles ou de tout autre structure intéressée pour agir).

Pour être plus concret, deux exemples de « nature au village » :

- ⇒ **Exemple de village à haut niveau d'enjeu** : situé en rupture de continuité d'un cours d'eau avec présence de truites autochtones, un village-rue dépourvu d'espace public hormis la route et les trottoirs, avec peu de respiration paysagère et de rythme dans les séquences bâties traversées par les voitures.
- ⇒ *Pistes d'orientations de revitalisation : reconquérir l'espace public en le végétalisant de façon participative, rouvrir le passage du cours d'eau et le rendre lisible dans le paysage et accessible aux habitants, maintenir certaines parcelles agricoles pourtant en « dents creuses » pour éviter une urbanisation trop linéaire.*
- ⇒ **Exemple de village à moindre niveau d'enjeu** : un village du midi situé en milieu agricole, soumis à forte pression foncière dans sa périphérie. Les vieux murs, noues, arbres présents jouent un rôle secondaire pour la trame environnante (espace bien préservé de garigue), mais régressent d'année en année par petites touches.

⇒ *Pistes d'orientations de revitalisation: maintenir les éléments remarquables du village par des dispositions réglementaires mais surtout des chantiers participatifs associant les habitants, reconquête d'ilots vacants mais l'urgence est de mettre en place des mesures réglementaires (pensées à l'échelle intercommunales) pour contenir l'urbanisation.*

## Annexe 3 : Glossaire

AMI = Appel à Manifestation d'Intérêts

ANAH = Agence nationale de l'habitat

CATZH = Cellule d'Assistance Technique  
Zone Humide

CAUE = Conseil Architecture Urbanisme  
Environnement

CEREMA = Centre d'études et d'expertise  
sur les risques, l'environnement, la mobilité  
et l'aménagement

CERTU = Centre d'études sur les réseaux, les  
transports, l'urbanisme

CGET = Commissariat général à l'égalité des  
territoires

CNRS = Centre national de la recherche  
scientifique

CPIE = Centre permanent initiation à  
l'environnement

DHUP = Direction de l'habitat, de  
l'urbanisme et des paysages

DPA = Directive paysagère des Alpilles

E4 = Association E4 Expertise Ecologique,  
Education à l'environnement

OAP = Orientations d'Aménagements  
Provisoires

PLU = Plan local d'urbanisme

PLUi = Plan local d'urbanisme  
intercommunal

PNR(A) = Parc Naturel Régional (des  
Alpilles)

TVB = Trames verte et bleue



Liste des participants		ORGANISME	COURRIEL
ARFAUX	Perrine	Parc naturel régional de l'Avesnois	perrine.arfaux@parc-naturel-avesnois.com
BERR	Anne-Claire	CAUE 03	acberr.caue03@orange.fr
BOULET-DELVILLE	Françoise	Parc naturel régional du Luberon	francoise.delville@parcduluberon.fr
CARRE	Jennifer	TELA Botanica	jennifer@tela-botanica.org
CZOBOR	Eszter	architecte-urbaniste	ace.architectures@orange.fr
DAMOUR	Jérôme	Parc naturel régional des Monts d'Ardèche	jdamour@pnrma.fr
DE BAERE	Lise	Parc naturel régional de l'Avesnois	lise.debaere@parc-naturel-avesnois.com
DRETZ	Sandrine	MLETR/DHUP/AD4	sandrine.dretz@developpement-durable.gouv.fr
DUPIEUX	Nicolas	Parc naturel régional des Monts d'Ardèche	ndupieux@pnrma.fr
EYSSETTE	Marion	Parc naturel régional du Luberon	marion.eysette@parcduluberon.fr

GARCIA	Raphaël	Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes	raphael.garcia@parc-pyrenees-catalanes.fr
GUERIN	René	CAUE de Vaucluse	reneguerin@caue84.fr
GUIOT	Mélanie	CEREMA	melanie.guilot@cerema.fr
HERNANDEZ	Elise	Ecole d'Architecture de Nancy	eh.elise.hernandez@gmail.com
LEBEAU	Laure	Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes	laure-helene.lebeau@parc-pyrenees-catalanes.fr
LEHERICY	Muriel	Parc naturel régional Périgord-Limousin	m.lehericy@pnrpl.com
LOMBARDINI	Katia	Parc naturel régional de Camargue	k.lombardini@parc-camargue.fr
MENONI	Mathieu	CCHVT	urbanisme.cchvt@gmail.com
MILLASSEAU	Philippe	Bureau d'étude	Philippe.MILLASSEAU@wanadoo.fr
MONIN GUENOT	Frédéric	Parc naturel régional des Ballons des Vosges	f.monin-guenot@parc-ballons-vosges.fr
MOUGEY	Thierry	Fédération des Parcs naturels régionaux de	tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr

		France	
MOUNET	Jean-Marc	Fédération Nationale des Sites Remarquables du Goût	jmmounet@laposte.net
PIRASTRU	Jean-Michel	Parc naturel régional des Alpilles	jm.pirastru@parc-alpilles.fr
PRIVAT-MADELIN	Anne- Catherine	Parc naturel régional des Alpilles	ac.privatmadelin@parc-alpilles.fr
RATEAU	Romain	CAUE 03	rrateau.caue03@orange.fr
RONZANI	Charles	Parc naturel régional des Baronnies provençales	charlesronzani@paysagerural.fr
SANAA	Nicolas	Fédération des Parcs naturels régionaux de France	nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr
SIGG	Katia	Katia SIGG	katia.sigg@orange.fr
SOULARD	Gabriel	Consultant	gabrielsoulard@letiretdusix.com

### **Comité de pilotage, animation et coordination :**

Nicolas Sanaa – nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Thierry Mougey – tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr

Eszter Czobor – ace.architectures@orange.fr

Charles Ronzani – charlesronzani@paysagerural.fr

Gabriel Soulard – gabrielsoulard@letiretdusix.com

### **Organisation du séminaire au Parc :**

Anne-Catherine Privat-Madelin – ac.privatmadelin@parc-alpilles.fr

### **Synthèse :**

Eszter Czobor – ace.architectures@orange.fr

Elise Hernandez – eh.elise.hernandez@gmail.com

Charles Ronzani – charlesronzani@paysagerural.fr

Gabriel Soulard – gabrielsoulard@letiretdusix.com

### **Appui logistique :**

Dominique Vespuce – dvespuce@parcs-naturels-regionaux.fr

### **Crédit photos :**

Parc naturel régional des Alpilles, FPnrF, intervenants.

## Fédération des Parcs naturels régionaux de France

9, rue Christiani 75018 Paris

Tel : 01 44 90 86 20 / Fax : 01 45 22 70 78

info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS  
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX  
 [www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

 Rejoignez-nous  
sur les réseaux sociaux |  [fb.com/FederationPNR](https://fb.com/FederationPNR) |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

